



## **ISLAM ET LANGUE ARABE**

# **Va-t-on vers une équivalence entre panislamisme et panarabisme par l'intermédiaire de la langue ?**

Mémoire de géopolitique

du Commandant François-Xavier de DINECHIN

dans le cadre de l'étude dirigée "Islam : réalités et perspectives "

Directeur : Professeur Mustapha BENCHENANE  
de l'Université de Saint-Etienne

Avril 2001

## **Sommaire**

### **Partie I :**

#### **La langue : instrument et enjeu de pouvoir**

L'Etat, la Nation, la Langue

Etat unitaire et unité de langue ; état fédéral et pluralité de langue

Usage des langues, rapports de pouvoir, conflit linguistique

La langue : une affaire d'Etat

Politiques linguistiques et instruments de planification linguistique

### **Partie II :**

#### **La troisième expansion de l'Islam**

Les deux premières expansions

Afrique - Asie : l'Islam en marche

Les principales organisations islamiques

### **Partie III :**

#### **Langue arabe et arabisation**

Les origines de la langue arabe

L'arabe moderne : arabisation et ré-arabisation

Les institutions de l'arabisation

### **Partie IV :**

#### **Les fractures de l'Islam et de l'arabisme**

Panarabisme et Panislamisme

L'Islam et les islams

Le panarabisme face au panturquisme

L'arabité face à l'iranité

Les difficultés de l'arabisation

L'Etat : finalité première des groupes ethniques

## Introduction

Un Occidental mal informé confond presque naturellement le monde arabe et le monde musulman. Pourtant ces deux mondes sont loin de se recouvrir. Il y a environ 1,2 milliard de musulmans<sup>1</sup> sur la planète pour environ 280 millions d'arabes<sup>2</sup>. Parmi ces derniers, on compte environ 15 millions de chrétiens<sup>3</sup>, toutes tendances confondues. Il apparaît déjà nettement qu'il y a beaucoup plus de musulmans que d'arabes.

Cependant, il faut remarquer que la langue de l'islam est la langue arabe, à l'exclusion de toute autre. Ce rôle particulier de l'arabe à l'intérieur de l'islam génère l'amalgame entre "arabe" et "musulman".

De plus, l'idée d'Etats indépendants au sein de la communauté musulmane est une notion récente et n'a pas de sens du point de vue de l'islam en tant que religion. Cette dernière divise le monde en deux entités bien distinctes : le "*dar al-islam*" (la "Maison de l'islam") correspondant à la région du monde où règne la "Loi Coranique" et le "*dar al-harb*" (la "Maison de la Guerre"), c'est-à-dire la partie restant à convertir.

Ne pourrait-on donc pas voir apparaître un slogan du style "***L'islam notre religion, l'arabe notre langue, la "Maison de l'islam" notre patrie***" comme on l'a vu en Algérie au moment de la guerre d'indépendance<sup>4</sup> ? Ce type de slogan, simpliste dans sa forme mais terriblement percutant en terme de communication représente-t-il une menace pour la stabilité du monde ? Chacune des propositions du slogan recouvre un aspect géopolitique fort. Après avoir vu en quoi la langue est un instrument et un enjeu de pouvoir, nous aborderons l'expansion contemporaine de l'islam avant d'évoquer les problèmes liés à la langue arabe et à l'arabisation. Enfin nous verrons les fractures de l'islam et de l'arabisme.

## I) La langue : instrument et enjeu de pouvoir

Comme le note Aymeric Chauprade<sup>5</sup>, "la langue est une des composantes fondamentales de l'identité des peuples et des ethnies. Elle est l'un de leur caractère différenciateur les plus évidents, et en cela peut-être, leur principal caractère de définition identitaire. A ce titre, la langue permet la construction des projet nationaux. Il s'agit là d'une dimension de géopolitique interne des Etats. Mais la langue admet aussi une dimension de géopolitique externe, en tant que facteur de puissance et d'influence pour les peuples".

### 1) L'Etat, la Nation, la Langue

"Il semble naturel pour un Français d'aujourd'hui de penser que l'unité politique correspond à l'unité géographique, économique, linguistique et culturelle d'une seule et même population"<sup>6</sup>. Et pourtant ce processus a duré des siècles en France et s'est souvent déroulé dans la douleur. D'ailleurs, à peine l'unité linguistique achevée au cours du XXe siècle que des conflits réapparaissent<sup>7</sup>. De plus, la France fait un peu figure d'exception car il existe peu d'Etats dans le monde pouvant à ce point se dire **une** nation autour d'**une** langue.

<sup>1</sup> 1 147,5 millions de musulmans dont Asie 803,6 ; Afrique 306,6 ; Europe 31,3 ; Amér. du Nord 4 ; Amér. du Sud 1,6 ; Océanie 0,2. (Source : *Britannica Book of the Year 1998*).

<sup>2</sup> Estimation à la mi-99 (Source *INED 2000*).

<sup>3</sup> *Les chiffres de l'année, Encyclopaedia Universalis 1997*.

<sup>4</sup> "L'islam notre religion, l'arabe notre langue, l'Algérie notre patrie".

<sup>5</sup> "Introduction à l'analyse géopolitique", Aymeric CHAUPRADE.

<sup>6</sup> "Le pouvoir politique et les langues", Jean-William LAPIERRE.

<sup>7</sup> On pense en particulier au corse et au breton.

Jusqu'au XVIIIe siècle, les "nations" étaient des communautés humaines que les particularités de langue, de coutume, voire de religion rendaient différentes de leurs voisines, parfois de celles avec lesquelles elles s'entremêlaient sur un même territoire ou dans une même institution.

Si l'on peut ainsi confondre l'Etat et la Nation, il est pertinent de dire que l'Etat moderne est un Etat-Nation. Cette notion a été exportée sur tous les autres continents. La construction d'un Etat se fait en partie sur l'unification linguistique imposée par le pouvoir. Et s'il ne peut pas se passer de cette politique de la langue, cette intervention se situe à plusieurs niveaux. Il faut d'abord décider du statut social des langues (*status*) au sein d'un Etat. En particulier, il faut choisir la ou les langues administratives (lois, règlement, enseignement public, ...). C'est un acte politique très fort. A côté de cela, il faut agir sur la langue elle-même. Il faut l'équiper, c'est-à-dire y introduire les notions pour lesquelles cette langue est destinée. Il faut s'occuper de son lexique, de son orthographe, de sa syntaxe (*corpus*). C'est vrai pour le langage administratif, mais plus encore pour le langage commercial et scientifique. En effet, une langue ne peut survivre aujourd'hui que dans la mesure où elle est capable de s'adapter au monde moderne. Une politique linguistique tournera donc autour de ces deux aspects. Et il est indispensable d'équiper la langue (*corpus*) avant de définir son statut (*status*). D'ailleurs, il est intéressant de constater que les différents nationalismes sont souvent nés suite à des travaux sur la langue elle-même de quelques intellectuels et universitaires peu nombreux.

### **2) Etat unitaire et unité de langue ; état fédéral et pluralité de langue**

Le principe général de l'Etat unitaire est que le corps politique est constitué par le pouvoir suprême du souverain qui le régit. La monarchie et la république ne se distinguent que par l'identité du souverain : un homme ou une assemblée de représentants. Rousseau affirmera que c'est l'Etat qui fait la nation puisqu'il transforme une multitude d'individus en **un seul** corps social. A partir de ce moment, l'unité de langue devient un véritable enjeu de pouvoir, symbole de l'unité nationale. Comme seul le politique fonde la pratique et la nécessité d'une seule langue sur un territoire, l'unité de langue ne peut être obtenue que par la force, violence imposée par le pouvoir central allant à l'encontre de la volonté des différents groupes linguistiques.

A l'inverse, le fédéralisme est la libre association de groupes humains autonomes sous la forme d'un pacte, d'un engagement par serment ou de l'adhésion explicite à un ensemble de règles constitutionnelles. Dans une telle association, le pouvoir vient des groupes qui se sont unis pour des activités communes ou la défense d'intérêts communs. Ainsi, Proudhon note dans ses Carnets : "L'unité dans la variété, voilà ce qu'il faut chercher, en respectant l'indépendance des *fueros*, des cantons, des principautés et des cercles... Laissez donc à chacun ses sentiments, ses affections, ses croyances, sa langue et son costume".

### **3) Usage des langues, rapports de pouvoir, conflit linguistique**

La langue première est celle dans laquelle un enfant apprend à parler. Apprendre à parler est pour l'enfant s'initier aux relations sociales, prendre place et assumer des rôles dans le réseau des rapports de parenté et du milieu social qui entoure la famille. Ces premières relations sont fortement chargées d'affectivité. Mais que l'usage de cette langue première devienne un stigmate d'infériorité sociale lorsque l'enfant sortira de ce milieu familial pour étendre son expérience de la vie sociale, en particulier dans l'institution scolaire, il en restera marqué pour le reste de sa vie. L'autorité du maître d'école le soumet à une contrainte qui, en s'opposant à celle de sa famille, l'incite à renier ou refouler sa prime enfance et ses liens avec sa communauté d'origine. Il peut réagir soit par une attitude de

résignation passive, soit par une révolte active ou bien encore de rejet de sa communauté dominée et de son désir de s'assimiler le plus possible à la communauté dominante.

#### **4) La langue : une affaire d'Etat**

La formation d'un Etat est un processus lent. Et aucun Etat ne s'abstient de toute intervention dans l'usage des langues. La nature et le mode de ces interventions dépendent du processus historique de sa formation. Le pouvoir politique exercé sur l'usage des langues s'explique à la fois d'un point de vue pratique et d'un point de vue symbolique. La communication doit être assurée sans trop de difficulté à l'intérieur de l'appareil bureaucratique d'Etat : la langue (ou les langues) dont on use dans cette communication est la langue (ou les langues) officielle(s). Le choix de cette langue (ou de ces langues) est une décision politique. La langue n'est pas seulement un moyen de communiquer de l'information, du savoir, ou de raisonner sur des concepts. Elle est aussi un véhicule de transmission et de propagation des symboles qui remémorent les souvenirs de la mémoire collective, provoquent les fortes émotions de la communion au même système de valeurs et de croyances, évoquent le vif sentiment de l'identité collective<sup>8</sup>. S'il est vrai que la politique est un combat dans lequel les paroles remplacent les armes (autrement, c'est la guerre civile), ce combat se mène à grands coups de manipulations symboliques plutôt que de démonstrations conceptuelles. Tous les symboles ne sont pas verbaux. L'art de manier la langue se prête néanmoins fort bien à la mobilisation des énergies humaines pour entreprendre une action collective. Dans sa double fonction d'établir et appliquer les règles du jeu social et d'orienter et diriger les actions collectives, le pouvoir politique ne peut pas ne pas s'occuper de la langue. De fait, il s'en occupe, de façons différentes selon les situations et les projets, les traditions historiques et les orientations idéologiques. Les politiques menées dans ce domaine par les Etats modernes sont très diverses. Elles peuvent être situées sur une échelle qui s'étend entre deux pôles extrêmes opposés : le modèle de l'Etat-Nation unitaire et centralisé et le modèle de l'Etat multinational ou multiculturel fédératif. Aucun Etat n'est pleinement ni parfaitement conforme à l'un de ces deux types idéaux. Il en est qui penchent d'un côté à certains moments de leur histoire, de l'autre côté à d'autres moments<sup>9</sup>.

#### **5) Politiques linguistiques et instruments de planification linguistique**

Dès lors qu'un Etat se préoccupe de gérer sa situation linguistique apparaît le problème des moyens dont il dispose pour cela. Comment intervenir sur la forme des langues? Comment modifier les rapports entre les langues? Quels sont les processus qui permettent de passer d'une politique linguistique, stade des choix généraux, au stade de sa mise en œuvre, la planification linguistique ?

##### **a) L'équipement des langues**

Concrètement, toutes les langues ne peuvent pas remplir les mêmes fonctions. Une langue non écrite ne peut être le véhicule d'une campagne d'alphabétisation. On aura du mal à enseigner l'informatique dans une langue qui n'a pas de vocabulaire informatique, à enseigner la grammaire dans une langue qui ne dispose pas d'une structure grammaticale. Une langue parlée par une infime minorité de la population d'un pays pourra difficilement être choisie comme langue d'unification de ce pays, etc... Si cependant on désire pour des raisons politiques utiliser

---

<sup>8</sup> Cette dernière peut d'ailleurs prendre cette valeur symbolique : "Notre langue, notre religion, nos coutumes", devise du Moniteur acadien, premier journal de langue française fondé en 1867 dans les Provinces maritimes du Canada.

telles langues dans telles fonctions, il faudra bien réduire leurs déficits, les "*équiper*" pour qu'elles puissent jouer ce rôle.

**L'écriture.** — Le premier stade de cet équipement est de donner un système d'écriture aux langues non écrites, ce qui implique d'abord que l'on établisse une description phonologique de la langue, que l'on sache quel est le système de sons à transcrire. Il faudra ensuite choisir un type d'écriture : alphabétique ou non alphabétique<sup>10</sup> ? Ainsi lorsqu'il a fallu transcrire les langues africaines, de longues discussions ont opposé les tenants de l'alphabet latin à ceux de l'alphabet arabe ou d'une graphie indigène. Ces discussions avaient bien sûr un arrière-plan idéologique<sup>11</sup>. Mais elles avaient aussi un contenu scientifique : l'alphabet arabe par exemple ne permet pas de noter les voyelles des langues africaines, l'alphabet latin est sur ce plan plus précis, plus efficace, etc...<sup>12</sup>

Sur tous ces points, on voit que la planification linguistique passe d'abord par une description précise de la langue, puis par une réflexion sur ce qu'on attend d'un système d'écriture. Faut-il choisir une orthographe de type phonologique, dans laquelle à chaque phonème (son) correspond un graphème (lettre) ? Faut-il au contraire choisir une orthographe de type étymologique, dans laquelle la forme générale d'un mot nous apportera de l'information sur son histoire et sur la famille dans laquelle il s'insère<sup>13</sup>.

Ce n'est qu'après ce stade scientifique et technique, la langue étant donc équipée sur le plan graphique, que vient le stade pratique<sup>14</sup>.

**Le lexique.** — Le développement des sciences et des techniques, la multiplication des communications spécialisées ont fait qu'un petit nombre de langues véhiculent aujourd'hui la modernité à l'aide d'un vocabulaire propre, les autres se contentant d'emprunter ce vocabulaire. La tendance est ainsi aujourd'hui à parler d'informatique par exemple en utilisant un vocabulaire anglais. De façon plus large, il est des milliers de langues qui permettent quotidiennement à des millions de locuteurs de communiquer à la satisfaction générale dans le cadre de leur vie sociale traditionnelle mais non d'assurer une communication scientifique. Il serait par exemple délicat de présenter la théorie de la relativité dans une langue indienne d'Amazonie. Mais une politique linguistique peut aussi décider d'équiper telle ou telle langue afin d'enseigner par son intermédiaire les mathématiques ou la médecine. Et ceci nous mène à un autre domaine de la planification linguistique, celui de la terminologie. La création de mots en est l'activité principale. Cette démarche peut donc répondre à deux objectifs très différents :

- Soit équiper une langue pour qu'elle puisse remplir une fonction qu'elle ne remplissait pas jusque-là.
- Soit lutter contre les emprunts, de remplacer un vocabulaire venu d'ailleurs par un vocabulaire endogène.

Dans les deux cas cependant nous retrouvons l'importance de la description des langues : on ne forge pas un mot n'importe comment, il faut pour cela respecter à la fois le "génie" de la langue et les sentiments de ses locuteurs. La terminologie implique donc d'une part une connaissance précise des systèmes de dérivation, de

<sup>9</sup> Ainsi l'Espagne au XXe siècle, très unitaire et centralisée sous la dictature de Franco, plus multinationale et fédérative auparavant, sous la République, et après, sous l'actuelle monarchie parlementaire. Dans l'histoire européenne, la Confédération helvétique est sans doute le cas le plus net de fédéralisme multinational et la France l'exemple le plus typique de centralisation unitaire.

<sup>10</sup> Ce choix n'est pas évident. Près d'un quart de l'humanité utilise par exemple un système non alphabétique, celui des caractères chinois.

<sup>11</sup> L'alphabet arabe est lié à l'Islam, l'alphabet latin est perçu comme étant lié à la chrétienté et à l'époque coloniale. Et face à ces deux alphabets tous deux étrangers à l'Afrique noire il existait des systèmes graphiques indigènes qui avaient l'avantage de constituer des écritures autonomes et d'assurer l'identité africaine.

<sup>12</sup> Ces débats seront tranchés au profit de l'alphabet latin, au moins de façon temporaire, en 1966, lorsque l'Unesco réunit à Bamako une réunion d'experts.

<sup>13</sup> A titre d'exemple, dans le premier cas on écrira en français *tā* pour temps, taon ou tant, dans le second cas on fera remarquer que la graphie *temps*, même si elle utilise des lettres apparemment inutiles, présente l'avantage de renvoyer à la fois au latin *tempus* et aux mots temporaire ou temporiser...

<sup>14</sup> Diffusion du système d'écriture, réalisation des abécédaires, des manuels, organisation des campagnes d'alphabétisation, introduction de la langue dans le système scolaire, dans l'environnement graphique, etc.

composition de la langue, un inventaire des racines, etc., mais implique aussi d'autre part que les mots créés, les néologismes, soient acceptés par les utilisateurs, c'est-à-dire qu'ils soient d'abord acceptables.<sup>15</sup>

**La standardisation.** — Lorsqu'un pays décide de promouvoir une langue à une certaine fonction, elle peut être parlée de différente façon sur l'ensemble du territoire. On peut sélectionner l'une des formes<sup>16</sup> en présence ou l'on peut forger, à partir de ces dernières, une forme nouvelle. Le premier cas relève du coup de force, ou du centralisme jacobin lorsque c'est par exemple le dialecte de la capitale qui est adopté. Dans le second cas, une description précise des variations dialectales est nécessaire pour tenter de forger une forme moyenne, une sorte de lieu commun des différents parlers, qu'il faudra ensuite diffuser par différents moyens (médias, école, etc.). Ce problème se pose d'abord au niveau de la graphie, puis au niveau du lexique et enfin au niveau de la syntaxe.

**De l'"*in vivo*" à l'"*in vitro*".** — Lorsque l'on étudie l'histoire de l'écriture, on se rend compte que dans la lente évolution qui va des premiers cunéiformes mésopotamiens aux syllabaires puis aux alphabets, c'est la pratique sociale, en réponse à des besoins sociaux, qui a joué le rôle moteur. De la même façon, le lexique des langues a toujours changé, sur le mode de la néologie spontanée ou de l'emprunt. Chaque fois que de nouvelles réalités devaient être nommées, elles l'ont été sans difficultés<sup>17</sup>. Et malgré le nombre de langues qui existent à la surface du globe (entre 4 et 5000, soit une moyenne de 30 par pays), la communication fonctionne partout.

C'est qu'il y a deux types de gestion des situations linguistiques : l'une qui procède des pratiques sociales et l'autre de l'intervention sur ces pratiques. Le premier, appelé gestion *in vivo*, concerne la façon dont les gens, confrontés quotidiennement à des problèmes de communication, les résolvent. Ceci ne doit rien à une décision officielle, à un décret ou à une loi : c'est le produit d'une pratique. De cette façon, chaque jour, dans toutes les langues du monde, des mots nouveaux apparaissent, pour désigner des choses que la langue ne désignait pas encore. Mais il y a une autre approche des problèmes du plurilinguisme ou de la néologie : celle du pouvoir, la gestion *in vitro*. Dans leurs laboratoires des linguistes analysent les situations et les langues, les décrivent, font des hypothèses sur l'avenir des situations, des propositions pour régler les problèmes, puis les politiques étudient ces hypothèses et ces propositions, font des choix, les appliquent. Ces deux approches sont donc extrêmement différentes et leurs rapports peuvent parfois être conflictuels si les choix *in vitro* prennent le contre-pied de la gestion *in vivo* ou des sentiments linguistiques des locuteurs. Aussi sera-t-il difficile d'imposer à un peuple une langue nationale dont il ne veut pas !

Les instruments de la planification linguistique apparaissent donc comme la tentative d'adaptation et d'utilisation *in vitro* de phénomènes qui se sont toujours manifestés *in vivo*. Et la politique linguistique est alors confrontée tout à la fois aux problèmes de la cohérence entre les objectifs que se donne le pouvoir et les solutions intuitives que le peuple a souvent mises en place.

## b) L'environnement linguistique

Lorsque l'on est dans un environnement quelconque, on reçoit immédiatement un certain nombre d'informations sur la situation linguistique à travers les langues utilisées dans l'affichage, la publicité, les émissions de télévision, les chansons, etc. Mais en même temps, lorsque l'on étudie de près une situation sociolinguistique, on

<sup>15</sup> Ainsi, en français par exemple, si un mot comme logiciel a pu s'imposer aisément à la place du terme anglais software, si un mot comme remue-ménages entre poétiquement en concurrence avec brainstorming, il n'est pas sûr que tir passant, restovite ou prêt-à-monter remplaceront respectivement passing shot, fast-food ou kit. Ces néologismes semblent en effet aller contre un usage déjà établi.

<sup>16</sup> C'est-à-dire un dialecte : variété régionale d'une langue (*Dictionnaire Larousse*).

<sup>17</sup> Ainsi l'invention de l'électricité s'est accompagnée de la création du mot *électricité*, construit sur une racine latine, et l'apparition d'un nouveau jeu, le football, s'est accompagné de l'emprunt à l'anglais du mot *football*.

se rend compte que beaucoup d'entre elles n'apparaissent pas dans ces médias. C'est cette présence ou cette absence des langues, sous leur forme orale ou écrite, dans la vie quotidienne qui est appelée environnement linguistique. On peut par exemple élaborer une géographie de New York à partir des langues que l'on lit sur les enseignes des boutiques et suivre aussi des changements en cours à travers les variations dans cet environnement. Ainsi, au fur et à mesure que l'on se rapprochait de la date de rétrocession par la Grande-Bretagne de Hongkong à la Chine (1997) on a pu noter une progression de la présence du chinois et une régression de celle de l'anglais dans l'environnement linguistique de Hongkong au cours des années 90. La situation de New York, de Hongkong ou de toute autre capitale, riche d'informations, relève de l'*in vivo*, mais la planification linguistique peut aussi intervenir, *in vitro* donc, sur elle. Il ne sert à rien en effet de donner à une langue un alphabet si celui-ci n'apparaît pas dans la vie quotidienne des locuteurs de cette langue. Aussi les plaques indiquant les noms de rues, les panneaux routiers, les plaques minéralogiques des voitures, les affiches publicitaires, les émissions de radio ou de télévision, sont-ils des lieux privilégiés d'intervention pour la promotion des langues<sup>18</sup>.

C'est pourquoi la planification linguistique va agir sur l'environnement, pour jouer par ce biais sur le poids des langues, sur leur présence symbolique. Ici encore l'action *in vitro* utilise les moyens de l'action *in vivo*, s'en inspire, même si elle s'en différencie légèrement. Entre la pratique spontanée d'un boucher maghrébin qui affiche à Paris sa raison sociale en arabe et l'intervention des pouvoirs publics qui exigent qu'elle soit aussi indiquée en français, il y a la même volonté de manifester une identité à travers la langue et deux approches différentes, l'une passant par des comportements spontanés et l'autre par l'intervention de la loi. Mais la fonction de ce marquage du territoire est la même dans les deux cas. Une inscription en arabe ou en chinois dans les rues d'une ville constitue un message à deux niveaux. Au niveau de la dénotation tout d'abord, le message limite considérablement ses récepteurs potentiels (seuls ceux qui savent lire ces langues peuvent décoder le message). Mais en même temps l'inscription constitue un autre type de message : sans savoir lire l'arabe ou le chinois on peut cependant reconnaître ces systèmes graphiques dont la présence joue alors un rôle symbolique, un rôle de témoignage. Ainsi l'inscription qui indique en chinois au-dessus de la porte d'un restaurant "restaurant cantonnais" dit deux choses. Elle dit d'une part à ceux qui savent lire le chinois "ceci est un restaurant cantonnais", elle dit d'autre part à ceux qui ne lisent pas le chinois "ceci est du chinois". Et si plusieurs boutiques les unes à côté des autres affichent leur raison sociale en chinois, la coexistence de ces inscriptions dira "ceci est une rue chinoise", ou "ceci est un quartier chinois". Ce double niveau de lecture nous montre l'importance de l'environnement graphique. Lorsque l'État décide d'intervenir dans ce domaine, la langue que l'on affiche peut dans un premier temps ne pas être lue par la majorité des gens (cela dépend bien sûr du degré d'alphabétisation de la population) mais elle est cependant perçue comme ce qu'elle est, une langue écrite, et sa présence symbolise donc un choix politique.

### c) Les lois linguistiques

Lorsqu'une décision est prise, il faut bien sûr la faire rentrer dans les faits. Au contraire de la gestion *in vivo*, dans laquelle le changement se diffuse dans la pratique des locuteurs par une forme de consensus, la gestion *in vitro* doit pour sa part s'imposer aux locuteurs et, pour cela, l'Etat dispose essentiellement de la loi. Les États interviennent fréquemment dans le domaine linguistique, mais ils interviennent en fait sur les comportements linguistiques, sur l'usage des langues. Car les politiques linguistiques sont le plus souvent contraignantes et ont,

---

<sup>18</sup> Un voyageur qui débarquerait par exemple dans les années 90 dans l'aéroport de Bilbao ou de Barcelone après vingt ans d'absence serait frappé par la présence de la langue basque dans le premier cas, catalane dans le second, présence qui relève évidemment d'une intervention planificatrice sur l'environnement linguistique.

pour cette raison, besoin de la loi pour s'imposer : il n'existe pas de planification linguistique sans un volet juridique.

Les lois linguistiques peuvent d'abord être distinguées selon leur champ d'application géographique. Il y a ainsi des législations internationales, qui fixent les langues de travail des organisations internationales, des législations nationales, qui s'appliquent dans la limite des frontières d'un État, et des législations régionales. Et on peut voir apparaître des contradictions ou des oppositions entre ces trois niveaux. Dans un second temps, il faut distinguer selon le niveau d'intervention juridique. Dans certains cas, la situation linguistique est définie par la Constitution elle-même. Dans d'autres cas, la situation linguistique est définie par une loi (nationale ou régionale), dans d'autres cas enfin elle l'est par des recommandations, des résolutions, dont la force de loi est moindre. Mais ce cadre général n'épuise pas les problèmes de l'intervention juridique sur la langue et sur les langues ainsi que les retombées de cette intervention.

**Principe de territorialité ou de personnalité.** — Il n'y a pas nécessairement coïncidence entre une langue et des frontières étatiques. Il y a des langues dont le territoire est plus petit que celui de l'État (le breton en France, le galicien en Espagne), d'autre part qu'il y a des langues dont le territoire est à cheval sur les frontières inter étatiques (le basque ou le catalan entre la France et l'Espagne) et qu'enfin il y a des langues qui sont dominantes dans plusieurs États (francophones, anglophones, hispanophones, arabophones...). Mais il demeure que la politique linguistique a le plus souvent une dimension nationale. Or il existe d'autres cas de figure : les diasporas qui ne se définissent pas par le territoire qu'ils occupent mais plutôt par leur dispersion. C'est ce qui a amené à distinguer dans les politiques linguistiques entre le principe de territorialité et le principe de personnalité. Dans le premier cas, c'est le territoire qui détermine le choix de la langue ou le droit à la langue. Dans le second cas, la personne appartenant à un groupe linguistique reconnu a le droit de parler sa langue en n'importe quel point du territoire : par exemple anglais ou français au Canada, etc. Le choix entre les deux principes a des retombées sur l'avenir des langues, mais aussi sur la gestion du pays. Le principe de territorialité appliqué en Suisse par exemple garantit mieux l'avenir du romanche que le principe de territorialité ne garantit celui du gallois au pays de Galles<sup>19</sup>. Mais ces situations (Belgique, Canada, Suisse, pays de Galles) sont relativement simples comparées à celles de pays extrêmement plurilingues, comme le Sénégal par exemple. On y parle plus de vingt langues, dont six sont considérées comme "nationales" auxquelles il faut ajouter la langue "officielle", le français.

**Le droit à la langue.** — Pour ce qui concerne la forme et l'usage, la loi contraint le citoyen : elle le contraint par exemple à parler telle langue dans telle situation et de telle façon. Par contre lorsqu'il s'agit de la défense des langues la loi peut parfois contraindre les institutions. Dans un premier temps, l'expression "droit à la langue" renvoie à la protection des minorités linguistiques, et le fait même que l'on parle de protection montre à quel point elles sont menacées. Mais il y a aussi, à travers le monde, un grand nombre de pays dans lesquels les citoyens ne parlent pas la langue de l'État. C'est en particulier le cas des pays africains dans lesquels la langue officielle, anglais, français ou portugais, n'est que très peu parlée, ou des pays du Maghreb dans lesquels l'arabe officiel n'a que peu de rapport avec l'arabe parlé et moins encore avec le berbère. Ces situations donnent donc à l'expression "droit à la langue" un autre sens. Le fait de ne pas parler la langue de l'État privant le citoyen de nombreuses possibilités sociales, on peut considérer que tout citoyen a droit à la langue de l'État, c'est-à-dire qu'il a droit à l'éducation, à l'alphabétisation, etc. Mais le principe de défense des minorités linguistiques fait que, parallèlement, tout citoyen devrait avoir droit à sa langue. Ainsi la situation d'un Français bretonnant n'est pas la même que celle

d'un Marocain berbérophone : le premier parle de toute façon le français et réclame le droit à sa langue, le breton, le second peut ne pas parler ou ne pas lire l'arabe officiel et se trouve deux fois pénalisé, parce que sa langue n'est pas reconnue et parce qu'il ne domine pas la langue reconnue.

Une politique linguistique peut donc tenir compte à la fois du droit à la langue de l'État et du droit à la langue de l'individu mais, comme dans le cas des principes de territorialité et de personnalité, ceci sera d'autant plus difficile que les langues en jeu sont nombreuses.

## II) La troisième expansion de l'Islam

### 1) Les deux premières expansions

#### a) L'expansion initiale ou le temps des conquêtes

Mahomet meurt à Médine en 632. Un siècle plus tard, non seulement le Moyen-Orient dominé par Byzance depuis quasiment un demi-millénaire est passé sous la domination des Arabes, mais aussi l'Égypte copte, l'Afrique du Nord berbère et l'Espagne wisigothique. A l'Est, à la même période, les Perses sassanides une fois soumis, permettent la conquête d'une grande partie de l'Asie centrale et de l'Inde. La conquête arabe commence évidemment à l'intérieur de l'Arabie, car le premier grand pas à faire était d'"unifier" les grandes tribus jalouses de leur liberté et de leur indépendance. En 630, lorsque Mahomet prend la Mecque, les principales tribus arabes acceptent la prédominance du maître de Médine, puis celle d'Abu Bakr en 633. En 643, cette "unité arabe", certes animée par la prédication coranique, sera surtout renforcée par une action commune : la conquête hors de l'Arabie. Elle sera conduite par le calife Omar. La Syrie tombe en 636 et Jérusalem est prise en 638, à peine six ans après la mort de Mahomet. L'année suivante, l'Égypte passe aux mains de Mo'awiyya, gouverneur de la Syrie. La Tripolitaine est conquise en 643 et en 651 la conquête de toute la Perse s'achève et ouvre la porte de l'Asie centrale. En 662 Kaboul passe également sous la domination arabe. Il faut attendre 711 pour voir se réaliser la conquête de l'Espagne. La même année, le Sind est occupé ainsi que la Cilicie. L'année suivante, le Ferghana devient musulman. On pourrait citer bien d'autres dates importantes, mais les principales conquêtes s'achèvent durant la période Omeyyade. Cette période va de la prise du khalifat par Mo'awiyya en 660 jusqu'à la chute de la dynastie en 750 avec la défaite de Marwan II à la bataille du Grand Zab (rivière de la Mésopotamie, affluent du Tibre).

Les premiers califes et ceux de la dynastie des Omeyyades, qui gouvernaient l'Empire arabe, se montrèrent tolérants au point de vue religieux ; leur immense empire comprenait des juifs, des chrétiens et des mazdéens, qui, réunis sous l'appellation de *dhimmi* ("protégés"), purent librement exercer leur culte et conservèrent une assez large autonomie, moyennant le paiement d'un impôt spécial, la *jizya*. Ceux d'entre eux qui se convertissaient à l'islam voyaient leur prestige accru et recevaient des avantages fiscaux non négligeables, n'étant plus redevables de la *jizya*. Nombreux furent alors ceux, notamment en Mésopotamie et en Égypte, qui s'arabisèrent et qui abandonnèrent leur langue pour adopter l'arabe.

---

<sup>19</sup> On peut combiner principe de territorialité et principe de personnalité. Ainsi le principe de personnalité est-il appliqué dans l'ensemble du Canada alors que c'est le principe de territorialité qui est appliqué au Québec !

## b) Le temps des Empires et la deuxième expansion

En 750, la révolution abbasside eut pour but d'établir une dynastie musulmane issue de la famille du prophète Mahomet. Mais cet Empire abbasside, dont le centre était alors fixé à Bagdad, se trouva bientôt affaibli par une série d'événements : la montée du nationalisme iranien, qui aboutit à la création d'États régionaux détachés de l'autorité du calife et parfois le dominant, la présence d'autres autonomies locales et d'un califat Omeyyade dissident en Espagne, la domination de plus en plus accusée des militaires turcs. En outre, le schisme qui s'était produit entre les chiïtes et les sunnites dès le début de la propagation de l'islam concourut puissamment à la désintégration de l'Empire musulman. Aux XVe et XVIe siècles, trois grands Empires musulmans se développèrent : celui des Grands Moghols en Inde (à partir de 1520), celui des Turcs Ottomans (lequel, né en Anatolie au XIVe siècle, réussit à prendre Constantinople en 1453 et à s'avancer jusque sous les murs de Vienne), et l'Empire chi'ite des Séfévides en Iran (1501). En Espagne cependant, la Reconquête chrétienne triompha et le royaume musulman de Grenade tomba en 1492. Le cours de l'histoire alors sembla s'inverser, en raison de la richesse de plus en plus grande de l'Europe, conséquence de la découverte de l'Amérique. Presque partout les puissances musulmanes furent tenues en échec, sauf peut-être sur mer où elles contrôlaient encore une partie du trafic maritime.

Parallèlement l'islamisation de l'Afrique noire, du sous-continent indien, de l'Asie du Sud-Est est un phénomène complexe s'étendant sur un millénaire. L'extension de l'espace islamique hors du monde arabe a généralement été le fruit d'un lent processus d'imprégnation par des voies pacifiques n'écartant pas toutes les contradictions avec les cultures locales et les pratiques ancestrales ni en Afrique ni en Asie. La seconde expansion de l'islam est en fait celle qui s'est effectuée hors du monde arabe.

**Un espace islamique négro-africain.** —Le commerce entre l'Afrique du Nord arabe et le centre du continent a vraisemblablement effectué la percée qui a ouvert la voie à des prêcheurs, des prédicateurs de brousses comme en forment encore les confréries musulmanes du Sénégal, du Mali et du Niger et dont le rôle a dû être essentiel dans la diffusion du Message Coranique. Au XVIIe siècle, la traite négrière européenne, le mouvement de tribus arabes vers la Mauritanie, étendent le commerce et les activités religieuses. Des lignées de marabouts se forment, prêchent pacifiquement l'islam dans le peuple que des souverains oppresseurs livrent aux négriers occidentaux. Arriva au XIXe siècle l'époque de la colonisation. Dans la plupart des régions, le climat des rapports entre animistes et islamisés fut celui d'une tolérance réciproque avec parfois des pôles de résistance. Avec la colonisation, le christianisme progressa. Néanmoins, de le même temps, l'islam avait mordu dans la zone forestière tropicale au nord de la Côte d'Ivoire et du Cameroun. En Afrique orientale l'espace islamique a commencé à se former plus tard qu'à l'ouest, à partir du XVe - XVIe siècle, semble-t-il ! L'islam y est venu de la Péninsule arabique grâce à l'activité d'une noblesse religieuse et de commerçants yéménites d'une part, de navigateurs et de commerçants omanais, de l'autre. Le Sultanat d'Oman étendit son influence sur les côtes du Kenya et de la Tanzanie actuels. Il fonda en 1840 un émirat arabe à Zanzibar qui subsista jusqu'à l'indépendance de la Tanzanie. La poussée égyptienne vers le Sud entre 1820 et 1870 a pu favoriser la pénétration de l'islam autour du Soudan. Avec la colonisation des communautés d'indo-pakistanaïens musulmans s'installèrent en Afrique orientale jusqu'en Afrique du Sud.

D'une façon générale, les musulmans, commerçants ou lettrés, dans la mesure où ils ne remettaient pas en cause l'ordre social existant, étaient admis et associés à la vie de la communauté animiste. La forme de confrontation la plus commune entre l'animisme africain, le christianisme et l'islam, paraît avoir été un compromis pacifique. Peu à peu le Message Coranique fut assimilé par les cultures locales au point qu'il put être considéré

comme une religion indigène. Cela ne signifie nullement que l'islam se soit "abâtardi" en Afrique noire. Plus on avance dans la connaissance de l'Afrique musulmane au sud du Sahara, plus on s'aperçoit du rôle que les confréries mystiques ont joué et continuent de jouer dans l'expansion de l'islam.

**L'espace islamique dans le sous-continent indien.** — L'idéologie égalitaire de l'islam fut confrontée chez les hindous à une structure sociale stricte, figée en castes classées en ordre de pureté décroissante, les musulmans étant particulièrement impurs, au même degré que les bouchers et blanchisseurs. Seuls les "intouchables" (tanneurs, cordonniers, balayeurs, vidangeurs) sont en dessous d'eux. Donc, deux civilisations différentes fondées sur des idées et des conceptions contradictoires. Comment s'étonner alors de la mésentente séculaire entre les deux communautés ? Et qui n'a pas cessé de nos jours.

L'islam a pénétré dans l'Asie du Sud par plusieurs voies et à des époques différentes, où s'entremêlent le contact pacifique et la domination des dynasties musulmanes turco-mongoles. A l'Ouest dans l'élan de la conquête arabe du Moyen-Orient, le Message islamique parvint dès le VIII<sup>e</sup> siècle dans la partie méridionale du Pakistan actuel, la région du Sind et les rives de l'Indus. Puis des navigateurs et commerçants arabes touchèrent la côte orientale du sous-continent et parvinrent au Bengale. Les négociants y répandirent leur foi dans les basses castes de l'hindouisme. Les souverains du Bengale prêtèrent allégeance aux Califes de Bagdad. L'islam se développa dans cette partie de l'Inde. Cependant, la masse des musulmans d'Asie méridionale est issue de la seconde vague d'islamisation, lorsque le sous-continent passa sous la domination successive des Afghans (au XII<sup>e</sup> siècle), des Turcs, puis des Mongols. L'empire dit "Moghol" sera pendant 600 ans la puissance politique éminente jusqu'à la colonisation au XVIII<sup>e</sup> siècle, la déposition en 1857 du dernier empereur mongol et l'annexion de l'Inde à la Couronne britannique. L'islam ne devait reconquérir le pouvoir politique qu'un siècle plus tard dans les provinces marginales les moins développées concédées au Pakistan à la partition de l'empire en 1947.

**L'espace islamique malais.** — En Malaisie et dans les 13.000 îles de l'archipel indonésien, le Message Coranique a été bien accueilli. En cinq siècles (du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle), l'islam a réduit les substrats hindouiste et bouddhique d'origine indienne à l'état de cultures minoritaires même si le vieil animisme mystique javanais n'a pas disparu. L'islamisation de l'Insulinde est le résultat d'un long processus par des voies entièrement pacifiques. Des navigateurs arabes sont probablement arrivés dans ces parages aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Des régions côtières de la Malaisie, l'islam gagna l'intérieur où l'animisme local n'offrait pas de résistance organisée. En 1404, un sultan de Malacca se convertit sous l'influence d'un cheikh venu — dit-on — d'Arabie. En Indonésie, l'introduction de l'islam paraît liée au prosélytisme de commerçants yéménites, mais aussi de marchands venant de l'Inde, et plus tard de Malais islamisés. L'Inde et la Malaisie ont servi de relais dans la diffusion du Message Coranique en Asie du Sud-Est et Extrême-Orient. Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, les premiers groupes musulmans se forment à Sumatra. Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'islam parvient à Java refoulant l'hindouisme, puis à Bornéo, aux îles Sulu et aux Moluques. Au XVII<sup>e</sup> siècle, c'est le tour des Célèbes. L'implantation islamique actuelle est réalisée au XVIII<sup>e</sup> siècle : la quasi-totalité de l'archipel indonésien.

**Le butoir des Philippines.** — L'aventure de l'islam en Extrême Asie ne s'est pas arrêtée en Insulinde. Parvenu à l'équateur, le Message Coranique est aussitôt remonté vers le Nord. Les navigateurs malais le portèrent aux îles Philippines. Là se place une curieuse histoire avec l'arrivée en 1521 de Magellan (qui y mourra) et en 1565 de l'espagnol Miguel de Legazpi, fondateur de Manille en 1569. En arrivant aux Philippines les Espagnols, revoyant là ceux qu'ils venaient à peine de chasser de Grenade (1492), les refoulèrent vers le Sud.

**L'islam chinois.** — La tradition islamique en Chine est ancienne, mais il faut distinguer dans cet immense pays deux espaces islamisés : le Sin-kiang (ex-Turkestan "oriental" ou "chinois"), domaine de populations turcophones en bordure de l'ex URSS, et la Chine proprement dite, pays des Han. Le Sin-kiang fut l'une des grandes voies de passage des migrations ethniques et des courants de civilisation. La route de la soie le traversait vers la Chine de l'intérieur. L'islam l'a empruntée à partir de la région du Turkestan occidental que les Arabes avait atteinte lors de la première expansion au VIII<sup>e</sup> siècle. Il semble que l'islam l'ait emporté vers le XVI<sup>e</sup> siècle au Sin-kiang sur le christianisme nestorien et le bouddhisme. La dynastie mandchoue qui régnait à Pékin conquiert le Turkestan au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. A la différence des turcophones du Sin-kiang, les Chinois musulmans sont répandus dans toute la Chine proprement dite. Une tradition séculaire de minorités les a contraints à affirmer leur personnalité pour survivre. Selon elles, l'islam serait parvenu du monde arabo-persan par plusieurs voies : terrestre (la route de la soie), maritime (dans la Chine méridionale), enfin par des contacts lors de la présence mongole avec les collaborateurs arabes ou persans des grands Khans. Il semble bien que l'apport extérieur original ait été faible et que la formation du groupe musulman se soit faite aux dépens de la société chinoise.

## **2) Afrique - Asie : l'Islam en marche**

Après avoir subi un ralentissement au XIX<sup>e</sup> siècle en partie dû à la colonisation occidentale, l'islam aujourd'hui continue de faire des adeptes : une troisième expansion qui s'exerce dans deux directions. D'abord à l'intérieur même des pays déjà fortement islamisés d'Afrique noire, d'Asie du Sud et du Sud-Est, phénomène qui s'accompagne d'un développement de l'arabisation. La nouvelle expansion de l'islam vise à répandre le Message Coranique au-delà des limites actuelles de l'espace islamique, en Afrique dans les régions à majorité chrétienne proches de l'équateur (Gabon, Congo, ex-Zaire), et dans le Sud-Est asiatique en Indonésie. Il faudra ainsi 300 ans pour que l'islam franchisse le butoir chrétien philippin. Sa progression reprit aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles vers le Japon où se formèrent quelques communautés musulmanes. Tokyo compte de nos jours plusieurs mosquées. Il y avait en 1986 environ 50.000 musulmans au Japon dont cinq membres au Parlement. Une expansion que soutiennent financièrement non seulement les pays arabes pétroliers mais les deux organisations interislamiques apparues dans les années 1970 de caractère politico-culturel : la "Conférence islamique", qui groupe les Etats musulmans souverains, et la "Ligue islamique mondiale", abondamment pourvues de pétrodollars. En 1982, lors du pèlerinage annuel à la Mecque, la Ligue dont le siège est dans cette ville sainte avait organisée un "symposium islamique international" dont le thème était la propagation de l'islam en Afrique".

Le cas le plus curieux et le plus caractéristique se situe de nos jours en Corée du Sud, dernière avancée de l'espace islamique dans cette partie de la planète. Tout a commencé en 1955 quand deux imams de la brigade turque stationnée en Corée parmi les forces de l'ONU se mettent à prêcher l'islam. Quelques Coréens, qui assistent par hasard à la prière dans la tente-mosquée des troupes turques, sont impressionnés par la fraternité humaine se dégageant du Message Coranique qui ne distingue "ni races, ni peuples, ni blancs, ni noirs, ni riches, ni pauvres". Seul compte "le degré de piété". Le mois suivant une "Association musulmane" est constituée avec quelques autochtones. En 1957, l'Association est officiellement enregistrée à Séoul comme "Organisation sociale". En 1959, deux Coréens fraîchement islamisés font le pèlerinage à la Mecque. En 1962, onze Coréens sont envoyés en stage de six mois en Malaisie pour y faire des études islamiques. La même année, le Premier ministre malais donne 100 000 dollars pour construire une mosquée à Séoul. Le Président du parlement de Malaisie se rend en Corée pour visiter la jeune communauté musulmane en formation. En 1967, l'Association est transformée en Fédération regroupant les

organisations musulmanes coréennes. Cette année-là commence la publication d'un journal bimensuel, le "Korea Islam Herald" édité en coréen et en anglais. Puis en 1971, ce sera le premier contact des musulmans de Corée avec le roi Fayçal d'Arabie Saoudite alors en visite officielle au Japon. Le Président de la Corée du Sud, Park Chung-Hee, donne 5.000 m<sup>2</sup> de terrain à Séoul pour y construire une mosquée et un centre culturel islamique. En 1976, les délégués de 21 pays musulmans assistent à l'inauguration de la nouvelle mosquée. Une autre est bâtie à Pusan, la seconde ville du pays, puis une troisième à Kwangju avec l'aide du Koweït. Une "Association d'étudiants musulmans" verra le jour en 1977. Le ministre saoudien de l'intérieur visite la Corée et annonce le financement par Riad d'un collège islamique pour y former des propagandistes ayant de bonnes connaissances de la Loi révélée et du droit musulman. En novembre 1982, une délégation saoudienne vient voir le site où sera édifié ce collège. L'islam coréen commence à sortir des grandes villes. Le nombre de pèlerins à la Mecque augmente. En 1978, il est de 132. La Fédération musulmane coréenne envoie des représentants auprès des nombreux travailleurs de ce pays dans la Péninsule arabique. En 1980, le Président de la Corée du Sud est invité en Arabie Saoudite par le Roi Khaled. 100.000 de ses compatriotes y ont émigré. Le communiqué publié à cette occasion mentionne le soutien par Riad d'un projet d'Université islamique coréenne. En juin 1981 et octobre 1983, un symposium réunit à Jeddah des personnalités musulmanes coréennes et saoudiennes sur le thème "L'islam en Corée". D'après une source de Séoul, il y avait 30.000 musulmans en Corée du Sud vers le milieu des années 80. Etonnante histoire que celle de la Corée contribuant par ses ingénieurs et ses ouvriers au développement économique des Etats pétroliers arabes qui lui donnent en retour leur religion et leur culture.

### **3) Les principales organisations islamiques**

S'il n'est pas contrarié par des antagonismes nationaux, l'islam est par lui-même générateur d'unité. La seule pratique religieuse éveille le sens communautaire. Le musulman perçoit la solidarité culturelle avec les autres croyants en récitant en commun les prières quotidiennes<sup>20</sup>. L'impôt coranique "*zakat*" rappelle le devoir social envers les plus défavorisés. Le jeûne du mois de ramadan impose à tous les mêmes abstinences. Le pèlerinage à la Mecque, qui rassemble chaque année les foules venues de tous les coins de la terre, est le symbole même de la communauté.

Le sens d'une solidarité islamique joue au bénéfice de la cohésion interne des Etats à forte population musulmane. Mais le phénomène peut être utilisé sur le plan international à des fins politiques ou socio-économiques. Le siècle dernier Jemal Ad Din El Afghani l'avait pensé, mais son appel à l'union pour la libération des territoires musulmans colonisés ne fut guère entendu. Le "panislamisme"<sup>21</sup> — un terme forgé en Occident — avait été récupéré par l'Empire ottoman, qui le métamorphosa en panturquisme, et par des puissances européennes en vue d'accroître leur influence dans le monde islamique. Après la décolonisation, l'idée resurgit à une époque où, l'indépendance politique acquise, le tiers monde, musulman ou non, devait faire face aux dures réalités socio-économiques du sous-développement aggravées d'une folle démographie et de l'instabilité du prix des matières premières locales. L'expérience de "reconstruction" islamique engagée à la fin des années 1960 par les pays musulmans sunnites — majoritaires à 90 % — a pu prendre de l'ampleur grâce à l'enrichissement presque concomitant de l'Islam pétrolier qui a fourni les finances nécessaires au progrès d'une entreprise de coopération interislamique au profit des Etats nationaux les plus pauvres et des communautés musulmanes en pays étrangers. Il s'agit bien de quelque chose de nouveau dans le cadre des relations contemporaines entre Etats souverains associant, toutefois, des aspects

<sup>20</sup> elles valent 27 fois plus que faites seul, selon un dit du Prophète.

politiques, économiques et culturels. D'où l'ambiguïté pour un esprit occidental des institutions fondamentales de la nouvelle internationale musulmane : l'"Organisation de la Conférence islamique" sur le plan étatique, la "Ligue islamique mondiale" au niveau des communautés musulmanes.

### a) L'Organisation de la Conférence Islamique

Tout est parti d'Arabie Saoudite à la fin des années 1960 sur une initiative de son souverain Fayçal Ibn Abdelaziz. Au Proche-Orient, l'idéologie dominante était alors l'"arabisme". Fayçal ne repoussait pas l'idée de la "nation arabe". Mais l'échec des tentatives de réunion de la "patrie arabe" dans les années 1950 et 1960 signifiait dans son esprit que le cadre étroit et laïc de l'arabisme était insuffisant pour assurer à lui seul l'entente de pays dont le véritable lien était la communauté de foi et de culture. Pour lui, la seule réalité était la "nation islamique". Mais il pensait aussi que le califat était dépassée par le cours de l'Histoire qui avait découpé l'espace islamique en Etats souverains. Il fallait donc trouver quelque chose de plus moderne.

L'idée de Fayçal était d'harmoniser la politique des Etats musulmans souverains sur les questions d'intérêt commun et de vaincre le sous-développement par une libre coopération et l'établissement de courants d'échanges interislamiques d'hommes, de biens et de capitaux. Un vaste projet que la guerre des Six Jours en 1967 fit passer au second plan de l'actualité. Cependant, l'ampleur du désastre militaire, l'occupation par Israël de la partie arabe de Jérusalem, de la Cisjordanie, de Gaza, du Golan syrien s'ajoutant à celle du Sinaï, puis, en 1969, l'incendie de la mosquée El Aqça à Jérusalem, tout cela avait suffisamment traumatisé l'opinion musulmane pour que le plan saoudien puisse progresser. Un Sommet islamique se tint à Rabat au mois de septembre 1969. Vingt-six chefs d'Etat ou de gouvernement y participèrent. La préoccupation majeure était Jérusalem et la Palestine, mais dans la déclaration finale, les participants, constatant que "la foi commune était un puissant facteur de rapprochement", affirmèrent leur détermination de "renforcer les liens de fraternité et de solidarité existant entre les peuples musulmans pour préserver leur liberté et l'héritage d'une civilisation commune basée sur les principes de justice, de tolérance et de non-discrimination". L'Organisation de la Conférence Islamique était née, elle compte aujourd'hui 56 membres<sup>22</sup>, ce qui montre bien l'évolution et l'avancée de l'islam.

L'OCI comprend trois formations se situant à des niveaux différents : la Conférence des Chefs d'Etat ou de gouvernement (le "Sommet islamique") ; la Conférence des ministres des affaires étrangères (ou des ministres responsables de secteurs techniques) ; le Secrétariat général permanent installé à Jeddah, animateur de toute l'institution. Divers comités ou commissions lui sont rattachés : économie ; information ; science, culture et éducation ; Sahel africain. Le titulaire du poste de secrétaire général est nommé pour six ans au cours des Sommets. Ils ont toujours été de hautes personnalités politiques du monde musulman. Au niveau ministériel, les responsables des affaires étrangères se sont réunis régulièrement une ou deux fois l'an dans les capitales des Etats membres de l'OCI. Les ministres techniciens, industrie, télécommunication, tourisme, etc., se sont retrouvés périodiquement

---

<sup>21</sup> Panislamisme : mouvement religieux à caractère politique, tendant à faire l'union de tous les peuples de religion musulmane.

<sup>22</sup> Afghanistan\*, Albanie, Algérie, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Brunei, Koweït, Burkina-Faso, Cameroun, Comores, Djibouti, Egypte, Emirats Arabes Unis, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Indonésie, Irak, Iran, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Liban, Libye, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigeria \*\*, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Palestine, Pakistan, Qatar, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Surinam, Syrie, Tadjikistan, Tchad, Togo, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Yémen.

\* Le siège de l'Afghanistan est vacant du fait que seuls trois pays membres de l'OCI — l'Arabie Saoudite, le Pakistan et les Emirats Arabes Unis — reconnaissent le régime des Talibans (qui contrôle 95% du territoire) tandis que l'Iran continue de reconnaître le régime anti-Taliban, qui contrôle environ 5% du territoire. M. Rabani, qui était déposé comme président par les Talibans, représentait l'Afghanistan aux sommets de l'OCI jusqu'en 1996. Les Talibans et M. Rabani ont été invités aux sommets de Doha en novembre 2000.

\*\* Le Nigeria s'est retiré de l'Organisation en 1991. L'OCI n'a pas reconnu cette décision.

pour examiner des projets de coopération dans leurs secteurs respectifs. Une coopération que l'OCI étend à tous les domaines, politique, culturel, économique et technique. Un organe fondamental, la Banque islamique de développement n'a été opérationnel qu'à partir de 1977. On peut cependant dégager des actions entreprises et des communiqués des Sommets et des conférences de l'OCI au niveau ministériel la philosophie politique de cette organisation et son idéologie culturelle.

**Philosophie politique de l'OCI.** — Les décisions prises par l'OCI depuis sa création permettent de dégager la philosophie politique de l'organisation.

- Dans l'action de l'OCI point de fantasmes de style iranien, ni de radicalisme à la Kadhafi, ni d'extrémisme intégriste. Le style de la Conférence islamique est ferme mais modéré.
- L'entreprise de coopération interislamique à laquelle elle est attachée ne vise pas à forger un bloc politiquement hostile à l'Occident. L'OCI soutient les principes de justice et d'égalité pour toute l'humanité. Elle est contre la discrimination raciale.
- L'OCI, qui ne veut s'aligner sur aucun bloc politico-militaire, n'exclut pas l'appartenance des Etats membres à des formations internationales ou régionales non islamiques de caractère politique ou économique<sup>23</sup>.
- L'OCI ne monopolise pas non plus la solidarité islamique qui est libre de se manifester à un niveau inférieur sur le plan régional. L'exemple le plus connu, est celui de la "Ligue arabe", fondée en 1945, avec laquelle la 13ème Conférence des ministres des affaires étrangères des Etats islamiques réunie à Niamey en 1982 a recommandé la coopération dans la question du Moyen-Orient.

L'information n'est pas oubliée par l'OCI : une "Conférence islamique des média" s'est réunie en 1980 à Djakarta en Indonésie. Dans son discours d'ouverture le président Suharto souligna la part prépondérante prise dans la diffusion des nouvelles par les pays industrialisés qui contrôlent 90 % des fréquences radio, assurent 80 % des informations mondiales dont un tiers seulement est consacré aux pays musulmans et souvent, a-t-il dit, "en terme tendancieux ou hostiles". Il appela à l'établissement d'un "nouvel ordre des communications". La Conférence islamique s'efforce donc de mettre sur pied des agences de presse indépendantes des grandes agences européennes et américaines. Sur le plan technique un groupe d'experts de Malaisie, du Sénégal, de Tunisie et d'Arabie Saoudite a mis au point en 1982 à Jeddah, au siège de l'OCI, un projet d'"Union islamique des télécommunications". Au niveau régional, le satellite arabe lancé en 1985 par la France améliore les liaisons entre les membres de la Ligue arabe.

**Idéologie culturelle de la Conférence islamique.** — L'action politique de l'OCI tend à resserrer les liens entre pays musulmans indépendants. Mais la communauté d'idéologie culturelle sur laquelle repose l'édifice amène tout naturellement une organisation islamique, quelle qu'elle soit d'ailleurs, à prendre des positions et avoir une action dans un domaine spirituel. De là vient l'ambiguïté d'une institution comme l'OCI. L'action culturelle de l'OCI s'exerce par l'intermédiaire d'un "Fonds de solidarité" que gère un Conseil représentant les Etats membres. La presse saoudienne en a défini le rôle : "Institution fondamentale de la Conférence islamique destinée à financer des activités culturelles, spirituelles et sociales, le Fonds accorde des aides aux peuples musulmans victimes de désastres

---

Le statut d'observateur a été octroyé à des pays comme la Bosnie-Herzégovine, et la communauté musulmane de la "République turque du nord de Chypre".

<sup>23</sup> Les anglophones, anciennes possessions du Royaume-Uni, appartiennent au Commonwealth britannique. La plupart des pays musulmans ont fait partie des Non-alignés ou encore du groupe des 77 fondé à Manille en 1976 (devenus 120 par la suite). Les Etats du continent africain ont adhéré à l'"Organisation de l'unité africaine" — l'OUA —, ceux du Sahel ont souscrit aux accords de Lomé et appartiennent à la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) créée en 1975, tandis que la Malaisie et l'Indonésie sont membres de l'"Association des pays du Sud-Est asiatique" — l'ASEAN —. Le Pakistan et le Bangladesh font partie d'une "Organisation pour la coopération régionale dans l'Asie du Sud" instituée en 1983.

nationaux, donne aux minorités le moyen de bâtir des écoles, des mosquées et des hôpitaux. Il organise la propagation de l'islam en développant les centres culturels et les universités islamiques"<sup>24</sup>.

L'Organisation de la Conférence Islamique est devenue une institution complexe animant et contrôlant une vingtaine de filiales, commissions, agences ou sociétés. En outre, six organismes autonomes dont l'existence est effective (ou prévue) travaillent en liaison avec l'OCI : la Banque islamique de développement, l'Organisation de radiodiffusion des Etats islamiques, la Chambre de Commerce et d'Industrie islamique, l'Organisation islamique de l'Education, de la Science et de la Culture, l'Agence islamique de Presse, la Fédération islamique des sports. Ces créations ont soulevé des critiques, l'utilité de certaines n'étant pas évidente pour tous. Parfois des compétences se chevauchent. Si les moyens financiers ont manqué à une époque, les contacts périodiques entre les dirigeants des Etats musulmans en séances plénières ou en coulisses ont été préservés. Les Sommets prévus par la Charte de l'OCI ont eu lieu aux dates fixées. On mesure ainsi les progrès accomplis par rapport à la situation du monde musulman après la décolonisation divisé en une quarantaine d'Etats souverains sans liens structurels entre eux et en minorités isolées au sein d'Etats non musulmans africains, asiatiques et européens. Si l'OCI est sans nul doute une institution ambiguë pour un esprit occidental, elle ne l'est pas pour un musulman. Chez lui, le mélange des genres (spirituel et temporel) fait moins problème que dans l'Occident cartésien. La même ambiguïté se retrouve avec le second pôle de l'internationale musulmane contemporaine la "Ligue islamique mondiale", une institution tentaculaire.

## b) La Ligue Islamique Mondiale

En 1981, les dirigeants de 37 Etats<sup>25</sup> membres de l'OCI déclarent que "les musulmans, au-delà des différences ethniques, linguistiques, politiques, forment une seule nation à laquelle ils sont liés par le lien de l'islam et un système de vie cohérent provenant de l'héritage culturel commun". Le concept de "Nation islamique" auquel se réfère la déclaration musulmane, dépasse celui de la coopération d'Etats souverains au sein de la Conférence islamique. La "Nation islamique" englobe toutes les communautés musulmanes jouissant ou non de la souveraineté internationale, ces dernières formant des minorités dans des Etats pluriconfessionnels.

**Formation et mission de la Ligue.** — Dès l'entre-deux-guerres, des "Congrès islamiques" avaient souhaité la fondation d'un organisme permanent regroupant les musulmans autour de l'idéal spirituel islamique. De là naquit au début des années 1960, sous l'impulsion saoudienne, la Ligue islamique mondiale<sup>26</sup>. Son siège est à la Mecque, sa mission est fixée en ces termes par sa Charte constitutive du 15 décembre 1962 : "la propagation du message de l'islam, l'explication de ses principes et de sa doctrine, la dissipation des doutes par lesquels les ennemis de l'islam tâchent d'éloigner les croyants de leur foi, de détruire leur unité et leur fraternité, enfin l'étude des problèmes islamiques pour le bien des musulmans et la réalisation de leurs efforts". La Ligue, précise la Charte, "ne manquera aucune occasion de créer l'unité parmi les musulmans, d'écarter tous les obstacles dans la voie menant à une institution panislamique, d'utiliser, à cette fin, les ressources morales, culturelles et matérielles à sa disposition".

La "*Rabita*" réunit une ou deux fois l'an un conseil d'administration composé de délégués des communautés musulmanes (et non des Etats comme le fait la Conférence islamique). Les pétrodollars des pays du Golfe fournissent la plus grande part des moyens financiers de la Ligue. Celui-ci est assisté d'adjoints, de divers comités (politique, culturel, financier, éducation, études religieuses, etc.) ainsi que d'une Académie de jurisprudence patronnée à la fois par les deux pôles de l'internationale musulmane contemporaine, la Ligue et la Conférence

<sup>24</sup> Saudi Gazette du 26 juin 1982.

<sup>25</sup> Communiqué final du 3ème Sommet de l'OCI tenu en Arabie Saoudite par 37 Etats souverains représentés.

<sup>26</sup> En arabe la "*Rabita*".

islamique. Cette Académie, formée de religieux et d'intellectuels, a été créée pour examiner le problème général de l'adaptation de la pratique islamique aux données du monde moderne. L'islam bénéficierait ainsi de ce qui lui manque le plus : une autorité centrale pour dire le droit ou l'interpréter, en particulier en ce qui concerne les innovations technologiques et médicales.

Les diverses émanations de la Ligue soulignent l'aspect missionnaire de son action : le Conseil suprême de l'appel islamique, la "Haute Commission des mosquées" et la "Voix de l'Islam", puissante station de radio relayée par la Malaisie pour couvrir le Sud-Est asiatique. L'action de la Ligue est démultipliée par l'installation dans diverses parties du monde de "conseils continentaux des mosquées", par exemple en Australie et à Jakarta en Indonésie. Leur mission est de coordonner l'activité de "conseils régionaux" créés dans des pays du Sud et du Sud-Est asiatique pour y accroître le nombre de lieux de culte musulmans. En Afrique au sud du Sahara une organisation semblable a été mise en place. Elle est coiffée par un "Conseil islamique africain de coordination" qui siège à Khartoum. La Ligue a des représentations partout dans le monde musulman, même auprès de petites communautés comme celle des îles Maldives où les 200.000 habitants de cet Etat indépendant sont tous de confession islamique, mais aussi dans les grandes capitales occidentales, à Paris notamment. La Ligue forme à la Mecque des imams de mosquée pour diriger les prières et des prédicateurs envoyés ensuite sur le terrain et assure l'impression de millions d'exemplaires du Coran en toutes langues et des ouvrages islamiques qui sont distribués dans le monde entier. Une attention très particulière est portée à l'expansion de l'islam dans le continent africain et le Sud-Est asiatique. Durant le pèlerinage annuel aux Lieux Saints, la Ligue organise des "symposiums islamiques internationaux". En accord avec les gouvernements saoudien et marocain, un "Institut pour la propagation de l'islam" a été créé à Fès en 1983. Enfin la Ligue contribue avec l'Organisation de la Conférence islamique et l'Arabie Saoudite à la fondation de "centres culturels islamiques".

Une activité vraiment mondiale. La Ligue soutient et organise matériellement la "troisième expansion" de l'islam, en Afrique centrale et en Extrême-Orient. On peut admettre que l'activité essentielle de la Ligue est d'ordre missionnaire. Mais rien n'est dans l'islam à 100 % spirituel ou temporel. Elle ne se prive pas de faire des "recommandations" et d'émettre des vœux de nature politique. Elle parvient à établir des contacts avec les communautés musulmanes les plus isolées, ceux-ci sont incessants partout ailleurs en Asie et en Afrique. Les colonies d'émigrés en Europe et en Amérique ne sont pas oubliés. La Ligue leur fournit une aide matérielle. Parfois le gouvernement saoudien intervient directement<sup>27</sup>. Un "collège islamique américain" a été ouvert à Chicago au début de l'année scolaire 1983-1984 et placé sous le contrôle de représentants de l'Arabie Saoudite, du Qatar et du Soudan. En Europe, le secrétaire général de la Ligue a installé à Bruxelles un "Conseil régional pour la construction de mosquées"

La Ligue islamique mondiale joue un rôle très actif dans l'expansion de l'islam qui ne s'opère plus seulement par des contacts épisodiques avec les populations locales de commerçants, de navigateurs et éventuellement de théologiens. On est en présence d'une entreprise organisée et abondamment pourvue d'argent. Politiquement, les prises de position de la Ligue sur les grands problèmes du Moyen-Orient reflètent celles de l'OCI, qui maintient un contact étroit. L'Arabie Saoudite trouve dans cet organisme un appui fidèle de sa politique étrangère toute centrée sur l'idéologie islamique sunnite orthodoxe. Ainsi l'existence de la Ligue et son action à l'échelle mondiale redonnent-elles tout son sens au concept de "Nation islamique", l'*Umma*, que la colonisation puis l'apparition d'Etats nationaux ont divisée. Un concept qui dépasse de beaucoup les notions d'entente et de

---

<sup>27</sup> Ainsi, en 1981, le roi Khaled donna 600.000 dollars à une vingtaine d'associations musulmanes aux Etats-Unis.

coopération des Etats nationaux au sein des institutions de l'islam communautaire qu'anime l'Organisation de la Conférence islamique. La "Nation islamique", vue du siège de la Ligue mondiale à la Mecque est une réalité idéologique qui s'exprime souvent dans un langage politique quand elle est menacée.

### **III) Langue arabe et arabisation**

La langue du coran : c'est ainsi que la langue arabe est fréquemment désignée. Ce n'est pas gratuit, car c'est ce qui lui donne le plus fort impact sur l'opinion publique. L'arabe est essentiellement ressenti par l'opinion comme la langue de l'islam. A ce niveau, les repères sont clairs. Langue de la religion et de la culture islamiques, langue sacrée vénérée comme telle, elle s'inscrit à une place bien précise, qui ne donne jamais le sentiment d'un empiètement sur un autre domaine, en particulier sur celui de la langue de l'usage quotidien. Elle est la langue de la communauté islamique, et c'est en elle que luit, comme en un miroir, cette identité de musulman.

#### **1) Les origines de la langue arabe**

langue sémitique parlée, sous des formes régionales fortement différenciées, dans de nombreux pays d'Afrique du Nord et du Proche-Orient, l'arabe est pratiqué aujourd'hui par presque 300 millions de personnes, au Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie) et en Mauritanie, en Libye, en Égypte et au Soudan, en Syrie, en Israël (langue officielle au même titre que l'hébreu), au Liban, dans l'ensemble de la péninsule Arabique et en Irak. En plus de la langue du Coran, on distingue l'arabe littéraire, le même dans tout le monde arabe, langue de la littérature arabe classique, utilisé comme langue officielle dans tous les pays arabes indépendants, et les dialectes arabes, infiniment variés, très rarement utilisés comme langues écrites. L'arabe littéraire s'écrit en général au moyen de l'écriture arabe, mais les juifs des pays arabes l'écrivaient en caractères hébraïques.

#### **a) Avant la naissance de l'islam**

Mal connus avant le VIIe siècle de notre ère, les Arabes de l'Antiquité préislamique n'apparaissent que marginalement dans le contexte des grandes puissances moyen-orientales, assyro-babylonienne ou égyptienne, qui se sont rendu maîtres d'un espace se situant entre l'Euphrate et le Nil. Les Arabes ne connaissent pas encore l'écriture, contrairement aux principales cultures sédentaires sémitiques au nord de l'Arabie<sup>28</sup>.

Connus sous le nom de "Aribi" dès le deuxième millénaire avant J.-C. , les Arabes nomades apparaissent souvent comme alliés ou opposants des Empires mésopotamiens. A partir du deuxième siècle avant J.-C., les Arabes connaissent sans doute une forte explosion démographique et sont de plus en plus attirés par le développement des principales régions du Croissant Fertile, à l'Est comme à l'Ouest. Que dire alors de la langue arabe durant cette longue période, alors qu'il n'existe aucun document écrit! L'Arabie n'est pas unifiée, et les tribus querelleuses et contraintes de par l'exigence même des lois du désert de pratiquer la razzia entretiennent une grande méfiance les unes envers les autres. Elles se partagent selon une coutume ancestrale les maigres pâturages de l'Arabie du Nord prolongée par le désert Syrien au Nord et le Sinaï plus à l'Ouest. Elles pratiquent chacune un parler sémitique arabe encore suffisamment proche pour se faire comprendre globalement mais déjà suffisamment nuancé pour apparaître également différent.

---

<sup>28</sup> Sumériens, Edomites, Babyloniens, Assyriens Phéniciens, Cananéens, Hébreux, Araméens, Syriaques, Palmyréniens, Nabatéens etc.

## b) Après l'avènement de l'Islam

C'est avec l'avènement de Mahomet que les Arabes vont prendre toute leur importance sur les scènes de la religion, de l'Histoire et des langues. Car c'est avec la compilation du Coran sous le troisième calife que la langue arabe acquiert un statut jamais égalé jusque-là. Le miracle coranique sera non seulement à l'origine d'une véritable union des tribus arabes, mais aussi à l'origine d'une langue et d'une réflexion sur la langue dans laquelle Allah aurait exprimé directement sa volonté. C'est donc le statut de Parole divine révélée à Mahomet qui donnera au Coran sa spécificité. Les spécialistes, très tôt, ne s'intéresseront pas seulement au contenu du révélé, mais examineront également avec la plus grande minutie la forme même dans laquelle le message a été coulé. La langue du Coran conçue pour certains comme la langue du Paradis acquiert vite un statut différent de toutes les langues humaines. Pour simplifier, on pourrait dire qu'il y a la langue arabe parce que langue du Coran, et toutes les autres langues du monde qui ne pourront jamais rivaliser avec l'arabe en beauté, clarté, précision et pureté.

Cette conception de la langue arabe s'élabora relativement rapidement, parce que les conquêtes arabes avaient été fulgurantes. La rapide expansion des troupes arabes et avec elles la propagation de l'islam est entièrement centré sur le Coran et sa mise en application juridique (le *fiqh*). L'imposition du Livre a pour conséquence directe l'imposition liturgique de la langue dans laquelle le Coran a été rédigé. Mais cette langue "savante" n'est pas celle que les Arabes bédouins ou les conquérants utilisent quotidiennement. Dans la vie ordinaire, les Arabes utilisent le parler de leur tribu et ce sont aussi les différents parlers arabes qui se répandront dans les territoires conquis. Toutefois, ces parlers vont être quelque peu modifiés par le fait qu'ils entreront en contact permanent dans les garnisons militaires réunissant des Arabes originaires de différentes tribus. La langue de ces garnisons s'imposera donc peu à peu aux populations soumises à l'islam. Mais dès que la population aura embrassé l'islam, elle rentrera aussi au contact de la langue du Coran. Les conquêtes auront un autre impact par rapport à l'arabe. Non seulement elles "exportent" les parlers des tribus ainsi que la langue du Coran, elles obligent aussi les détenteurs du pouvoir à utiliser l'arabe dans leur administration. Or la langue administrative se distingue encore des parlers locaux et de la langue du Coran. La langue utilisée dans l'administration et dans les écrits scientifiques, à partir du VIII<sup>e</sup> siècle, donnera lieu à un développement spécifique qui sera appelé l'arabe classique ou l'arabe littéraire et qui se distinguera de l'arabe coranique. L'aventure de cette langue commencée sous les Omeyyades se déroulera surtout sous les Abbassides à partir du milieu du VIII<sup>e</sup> siècle. C'est dans cette langue que se traduira l'"âge d'or" de la civilisation arabo-musulmane. Cette période abbasside continuera l'expansion de l'islam, mais ce ne sont plus les conquêtes qui occupent les esprits. Il s'agit de passer à l'organisation des territoires conquis. Il était également devenu urgent de codifier plus fermement la réflexion théologique musulmane et d'affirmer son identité de croyant. Ce travail théologique se fera essentiellement à partir de la lecture et de la compréhension du Coran écrit en arabe. Le Coran ne joua en fait pas seulement un rôle théologique, il exercera durant des siècles une influence magistrale dans tous les domaines du savoir. Très tôt les grammairiens se pencheront sur la langue de la Révélation pour en fixer la règle mais surtout pour en déterminer la lecture exacte. Car le Coran considéré comme la Parole divine se devait d'être reproduit, récité et appris sans erreur aucune.

Lorsque le Coran ne répond pas directement aux questions que se pose le musulman de cette période, les commentateurs recouraient à un arsenal de paroles profanes du Prophète et de ses compagnons directs. Ces paroles (*hadith*) témoignent d'un niveau de langue différente de celle du Coran. Le contenu du Coran comme message religieux et l'esthétique formelle de la langue seront rapprochés au point d'être confondus. Beauté de la langue ou d'un texte et véracité d'un message ne feront qu'un. La notion d'inimitabilité, qui devrait strictement rester au plan

de la forme, sera à son tour invoquée pour "prouver" la véracité du message et son origine divine. L'esthétique d'une langue et plus exactement l'esthétique d'un niveau de langue à un moment précis de son histoire, le milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, servira de raison pour affirmer l'authenticité d'une Prédication. Le Coran parachevant le message des deux monothéismes précédents servira de modèle stylistique pour toute la civilisation arabo-musulmane antique. Aucune religion n'aura effectué un rapprochement aussi net entre les caractéristiques d'une langue et le contenu du message religieux<sup>29</sup>.

La supériorité militaire de la dynastie abbasside, le pouvoir politique et économique que celle-ci engendrera, la réussite scientifique renforceront encore la supériorité de la langue arabe que le Coran lui avait déjà reconnue dès le départ. Langue d'une religion, langue d'un pouvoir, l'arabe produira des œuvres et un savoir dont l'Occident sera largement redevable. Mais l'arabe connaîtra aussi son propre effritement avec l'arrivée au pouvoir de nouvelles dynasties non sémites. Lorsque le Mongol Hulagu rasera en 1258 la capitale abbasside, Bagdad, le lent recul de la gloire arabe commence. Le monde musulman passera aux mains des Seldjoukides, puis un peu plus tard aux mains des Ottomans. L'élément turc dominera désormais le "dar al-Islam" jusqu'à l'éclatement de l'Empire ottoman après la Première Guerre mondiale. La production littéraire arabe durant ces siècles obscurs ne produira rien d'original, si l'on excepte le maghrébin Ibn Khaldoun (1332-1406).

## **2) L'arabe moderne : arabisation et ré-arabisation**

### **a) L'arabe moderne**

Il faudra attendre le XIX<sup>e</sup> siècle pour que la langue arabe, sous l'impulsion des Maronites libanais, connaisse une véritable renaissance (*nahda*). L'Égypte prendra le relais et se fera même rapidement le champion de cette *nahda*. Une langue "nouvelle" verra le jour, exigée par la modernité et la technologie. Cette évolution ne se fera pas toujours sans problème. Une véritable querelle des anciens et des modernes eut lieu. Cette réaction au cœur même de la modernité illustre parfaitement combien l'arabe se situe en fait au centre d'un débat où sa sacralité est confrontée au but même de toute langue : exprimer le réel. Or en islam, la sacralité de l'arabe fait partie du réel, et parce que la langue est sacrée disent les fondamentalistes, il ne faut rien changer à cette langue. Mais, les faits sont là, une langue vit et évolue. La langue moderne arabe, celle de la littérature, celle du cinéma et des *mass media* dans leur ensemble montre qu'elle a déjà pris de l'avance sur la nostalgie religieuse du passé. Tout en restant formellement la même langue que l'arabe classique, cette langue, dite moderne, a vu ses structures grammaticales s'assouplir, son vocabulaire se diversifier. C'est cette langue qui est aujourd'hui utilisée dans la littérature moderne, dans la presse écrite et dans l'administration. Elle est employée sous forme orale dans les media et l'enseignement, quand on n'a pas recours à la langue dialectale du pays. L'arabe moderne s'est enrichi de nombreux termes nouveaux destinés à exprimer des réalités nouvelles. De ce fait, s'il est formellement semblable à l'arabe classique ancien, il tend à s'en distinguer par son contenu, qui reflète la vie moderne, laïque et technique. La langue arabe, classique ou moderne, est la même dans tout le monde arabe. Toute œuvre classique, tout journal, toute émission de

---

<sup>29</sup> Ce statut particulier de la langue arabe a imprégné depuis des siècles, et jusqu'à ce jour, les mentalités collectives. Il est bien senti que l'arabe est la langue du Coran. A ce titre, la première motivation pour apprendre l'arabe est de pouvoir lire le Livre. En ce sens, le fait d'apprendre l'arabe constitue durant des siècles un acte essentiellement religieux, et ressenti comme tel. Le respect du texte sacré conduit à une attitude de respect de tout écrit, même dont on ignore la nature, car il pourrait receler un fragment de la Parole divine. Ainsi le journal tunisien *As-Sabâh*, publié en arabe, portait à une époque, en haut de page, un avis habituel rappelant qu'un musulman n'utilise pas du papier à écriture arabe pour n'importe quel usage, par respect pour la Parole du Très Haut, dont quelque extrait peut figurer sur cet écrit.

radio en cette langue est directement accessible. Ainsi, la langue constitue un élément important de l'unité culturelle du monde arabe.

**Les dialectes arabes.** — Les dialectes arabes diffèrent de l'arabe classique par la grammaire et par le vocabulaire. Aucun pays de langue arabe, même en Orient, n'a pour langue maternelle l'arabe littéraire. Depuis l'indépendance, un processus d'unification des dialectes arabes est à l'œuvre dans chaque pays, en particulier dans les pays du Maghreb. Il se réalise par l'extension du dialecte parlé dans la capitale du pays considéré et qui est constamment diffusé à la radio et à la télévision. Les media, qui utilisent alternativement l'arabe moderne et le dialecte, contribuent à éliminer du dialecte les mots étrangers qui s'y étaient introduits, et à réduire de ce fait la faille existant entre classique et dialecte. La relance de l'enseignement de l'arabe dans les écoles va dans le même sens. Mais ce rapprochement, qui ne fait que s'esquisser, ne permet absolument pas, actuellement, de confondre arabe classique et dialecte en une seule langue, qu'on qualifierait de maternelle, comme le prétendent certains linguistes, plus guidés en ceci par leurs présupposés idéologiques que par l'observation des faits.

**La vitalité des dialectes face à la modernité.** — La capacité d'adaptation des dialectes arabes ne s'est pas trouvée démunie face à l'irruption de la vie moderne. Ils ont pratiqué abondamment l'emprunt, trop du point de vue des puristes, mais ils ne sont pas restés dépourvus face à la nécessité de désigner les objets. Le processus général a été l'adoption d'un terme étranger. Mais cet emprunt a été une véritable appropriation, et non une dépossession, en ce sens que ces mots étrangers ont été remodelés selon les règles de la phonétique, de la morphologie et de la syntaxe qui les empruntaient. Par exemple, le dialecte arabe a emprunté le mot "car" tel quel, mais en lui donnant un pluriel arabe *kirân*. Dans les domaines nouveaux ouverts aux dialectes, une arabisation sauvage de mots d'origine étrangère s'est réalisée qui, sans scrupule, mais avec une rare efficacité, a intégré à sa langue tout le vocabulaire nécessaire.

### b) La langue de l'arabisation

L'arabe moderne ou "l'arabe de l'arabisation" n'est pas une langue sacrée, même si elle tente d'intégrer la dimension de représentation islamique, en jouant sur son identité formelle avec la langue du Coran. Il s'agit là toutefois d'une entreprise difficile, car elle contredit la fonction principale de cette langue, qui est d'introduire dans la culture arabe l'univers de la modernité. Concrètement, elle tente de prendre la place d'une autre langue, qui y est souvent la langue des anciens colonisateurs (anglais ou français). Cela signifie qu'elle ne se réfère pas à son univers culturel propre, autonome, mais au même univers culturel que la langue qu'elle remplace. C'est une sorte de dépossession de la langue arabe classique qui caractérise la langue moderne. Même l'Orient arabe se trouve dans la même situation. Sans référence culturelle propre, cette langue est aussi sans communauté. Elle n'est la langue parlée de personne dans la réalité de la vie quotidienne. Ce manque de référence communautaire de la langue arabe moderne est bien apparu aux tenants de l'arabisation ; ils font donc un effort particulier dans les divers instituts consacrés à la langue arabe.

### c) Ré-arabisation du monde arabe

L'islam avait été un excellent facteur d'identité nationale durant les luttes pour l'indépendance des pays musulmans colonisés. Celle-ci acquise sur le plan politique, il fallait ensuite recouvrer une personnalité culturelle compromise, notamment là où les populations avaient eu "pour ancêtres les Gaulois". Aussi n'est-il pas étonnant que la première manifestation du mouvement d'arabisation dans l'espace islamique contemporain ait été une sorte de "reconquête du marché intérieur", une "ré-arabisation" des Arabes eux-mêmes. Significatif à cet égard est le slogan

utilisé dès l'indépendance en Algérie sur les correspondances comme flamme postale : "L'islam notre religion, l'arabe notre langue, l'Algérie notre patrie". L'enseignement a été progressivement arabisé depuis la décolonisation dans tous pays du Maghreb et du Proche-Orient arabe. L'Algérie a dû mettre ses fonctionnaires en demeure de parler arabe et organiser des examens à leur intention.

#### d) Arabisation de l'islam contemporain

Hors de ce monde, la diffusion de la langue du Coran est parallèle aux progrès de l'islamisation. Depuis l'indépendance des pays musulmans, l'islam conforte ses positions et pénètre dans de nouveaux territoires en Afrique et en Asie. Le compte rendu d'une réunion des ministres des affaires religieuses des Etats islamiques en 1981 montre le lien entre l'expansion de la foi musulmane et celle de la langue qui l'exprime. On relève parmi les résolutions adoptées non seulement le développement de l'enseignement du Coran du jardin d'enfants à l'université, la multiplication des émissions islamiques à la radio et à la télévision, mais aussi un appel pressant pour la création en pays musulmans d'instituts et de centres culturels afin de répandre la connaissance de la langue arabe, en même temps qu'une invite aux ministres de l'éducation des Etats arabes à y envoyer des professeurs.

**L'arabisation en Afrique Noire.** — Tout particulièrement en Afrique Noire où il n'est pas sans incidences socio-politiques : de tout temps, cette partie du continent africain a eu des rapports avec le monde arabe, tantôt pacifiques quand il s'agissait d'échanges commerciaux, tantôt plus désagréables quand les populations étaient victimes des razzias d'esclaves de quelques sultans arabes. La connaissance de la langue arabe était la prérogative d'une minorité au sein des confréries religieuses mais l'influence de l'arabe était, il est vrai, sensible dans la plupart des langues véhiculaires de l'Afrique Noire, le swahili à l'Est, le hausa et le wolof à l'Ouest, quelquefois transcrites avec des caractères arabes ou enrichies d'emprunts arabes dans leur vocabulaire.

Depuis l'indépendance, les pays arabes exercent en Afrique Noire une importante action où la propagation de l'islam et de la langue du Coran sont étroitement imbriquées. Elle se manifeste par l'ouverture de centres culturels, l'envoi de livres, l'octroi de bourses à des étudiants pour faire des études supérieures arabo-musulmanes dans les grandes universités du Maghreb et du Proche-Orient. Cette action est aussi prise en charge au plus haut niveau de la communauté musulmane par l'ensemble des Etats souverains regroupés dans l'Organisation de la Conférence Islamique. Cependant, cette arabisation n'est pas toujours opposée à une acculturation occidentale. Certains font à la fois des études supérieures d'arabe et de français. Par exemple, la double formation au niveau primaire est donnée au Niger dans des écoles franco-arabes, système qui devrait être étendu au secondaire. Des étudiants revenant des universités des pays arabes sont envoyés ensuite en France dans l'enseignement supérieur, etc.

**Progrès de l'arabisation en Asie du Sud et du Sud-Est.** — A l'extrémité orientale de l'espace islamique, en Asie du Sud et du Sud-Est, les progrès de la langue et de la culture arabes sont également perceptibles, mais là sans méfiance à l'égard de l'Islam occidental. Comme en Afrique l'acculturation arabe est d'autant plus sensible que l'islam est de nos jours plus solidement implanté. On donnera trois exemples pris au Pakistan, au Bangladesh et en Malaisie.

Le Pakistan : environ 145 millions d'habitants (1999) dont 85 % de musulmans. Dans le domaine de l'éducation, le gouvernement a décidé en 1978 que l'enseignement de l'arabe serait obligatoire dans le secondaire au même titre que l'ourdou, langue nationale, et l'anglais afin que les écoliers puissent avoir un accès direct au Coran. La connaissance de l'arabe se répand aussi chez les milliers de Pakistanais émigrés au Proche-Orient, dans les

Emirats du Golfe et en Arabie Saoudite, pays qui entretiennent de très cordiales relations politiques, économiques et culturelles avec le Pakistan. De nombreux accords culturels ont été conclus par le Pakistan avec les Etats arabes pétroliers, pour la fourniture de programmes de T.V. consacrés à l'histoire de l'islam et aux divers aspects de son idéologie.

Au Bangladesh, pays politiquement instable où l'idée laïque conserve des partisans dans les partis politiques, le régime du général Ershed, parvenu au pouvoir en 1982 après un coup d'Etat a adopté de nouvelles mesures en matière d'éducation rendant obligatoire l'enseignement de l'arabe et de l'anglais, en plus du bengali langue nationale, dès l'école primaire.

La Malaisie. L'islam y a une forte position dans l'Etat et la société, et la connaissance de l'arabe se développe. Etre musulman ou malais est synonyme. La Malaisie revendique clairement son appartenance au monde islamique avec lequel les relations se sont beaucoup étendues ces dernières années. L'Iran de Khomeyni a ouvert une ambassade à Kuala-Lumpur en 1982. Elle a accordé le statut diplomatique à l'OLP et signé en 1981 un accord de coopération culturelle et scientifique avec l'Irak. En 1982, le Roi et le Premier ministre ont visité les Emirats du Golfe et l'Arabie Saoudite avec laquelle a été conclu la même année un accord culturel prévoyant la retransmission par la radiodiffusion malaise des programmes saoudiens de la "Voix de l'Islam" pour faire entendre celle-ci dans tous les Etats de l'Asie du Sud-Est. L'intensification des relations politiques et culturelles avec les Etats arabo-islamiques correspond à un certain relâchement des liens avec l'Occident, notamment avec la Grande-Bretagne. Ce pays si attaché à l'islam donne une place importante à l'enseignement de l'arabe dans son système éducatif. En 1982, le gouvernement décida de fonder à Kuala-Lumpur une université internationale avec des cours en arabe et en anglais. L'Arabie Saoudite, le Koweït, les Emirats Arabes Unis et le Pakistan participèrent à la réalisation de ce projet<sup>30</sup>.

**L'arabisation contre l'occidentalisation.** — Ahmed Ben Bella, premier président de la République algérienne, répondant à une question sur l'avenir du monde arabe dans la décennie 1980 au cours d'une interview répondit : "De nouvelles équipes vont venir au pouvoir. Elles apporteront un sang neuf, une vision plus idéaliste et plus juste des choses. A mon avis, il se produira une sorte d'osmose entre l'arabisme et l'islam. Je suis très optimiste. Je crois profondément à la réalisation de grands et beaux projets et au génie arabe". Un texte ambigu. Que l'islam soit le seul lien véritable entre des pays arabes à la recherche d'une nation, c'est certain. Le tort des baasistes laïcisants de Syrie et d'Irak est de ne pas l'avoir compris en reléguant l'islam à l'arrière plan de leur vision de la société arabe. De ce point de vue l'arabisme et l'islam devraient être en "osmose". Le "génie arabe " a-t-il pour autant une mission spéciale à accomplir au sein de l'espace islamique ? On peut penser que l'islam est si lié au fait arabe que tout progrès dans la connaissance de cette langue signifie non seulement approfondissement de la foi par l'accès direct au Coran mais aussi ouverture sur la culture arabo-musulmane, donc redécouverte du langage de la raison si bien utilisé dans les premiers siècles de l'Islam au profit de l'humanité.

De nos jours, l'arabisation des élites musulmanes dont les progrès sont souvent liés à l'approfondissement de la foi islamique, peut apparaître comme une force de résistance aux pressions de la civilisation occidentale, ce qui conforte l'impression d'unité dans la diversité que donne encore de nos jours la plus grande partie de l'espace culturel islamique. Toutefois, le développement de la connaissance de la langue du Coran hors du monde arabe, la "ré-arabisation" des pays arabes eux-mêmes depuis leur accession à l'indépendance, n'ont pas éliminé l'enseignement de la langue des anciennes puissances coloniales. La position adoptée en 1986 par la Tunisie est

intéressante à divers égards. Le gouvernement du Président Bourguiba a redonné à la langue française la place qu'elle avait avant l'indépendance comme le souligne le premier ministre tunisien Hedi Baccouche<sup>31</sup>. Le maintien d'une langue étrangère, d'une ouverture vers l'Occident dans ce pays arabophone modéré où la culture arabe est très profonde, présente aussi l'avantage de parer au risque de récupération de la "ré-arabisation" du monde arabe par le mouvement intégriste, une espèce de contrepoids contre des attitudes de fanatisme.

### **3) Les institutions de l'arabisation**

Il existe un certain nombre d'institutions dont le but est de favoriser l'implantation de la langue arabe. Sans prétendre être exhaustif, cette liste n'a pour objet que de montrer la réalité de cette arabisation.

**L'institut d'études et de recherches pour l'arabisation.** — Cette Institut a été créé en 1960 en vue de promouvoir et de planifier l'arabisation au Maroc. L'Institut est rattaché à l'Enseignement Supérieur marocain.

**Le Congrès pour l'arabisation.** — Conçu au départ pour être un instrument de coordination entre les ministères de l'Education Nationale des différents pays arabes, la Ligue Arabe y prit une influence prédominante de type politique suite à des pressions exercées au Maroc lors du premier congrès en 1961. Le deuxième congrès n'eut lieu qu'en 1973 à Alger.

**Le Bureau pour la coordination de l'arabisation.** — Ce Bureau est l'émanation permanente du congrès. En fait, il dépend directement de la Ligue Arabe et bénéficie de ce fait de moyens financiers importants. Cet organisme, qui publie une revue de langue arabe, consacre l'essentiel de son activité à la production de lexiques bilingues ou trilingues, selon les diverses branches scientifiques.

**La Conférence des ministres de l'éducation du Maghreb.** — Créée en 1966 pour suppléer à la carence des institutions existantes et pour parvenir à une efficacité réelle en agissant dans un cadre plus restreint, les ministres de l'Education nationale des 4 pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Libye, Tunisie) se réunirent en vue de coordonner les politiques en matière d'éducation nationale et d'enseignement, spécialement en ce qui concerne l'arabisation. Cette Conférence devait se dérouler tous les deux ans. Lors de la première session, elle créa un organisme permanent, le Comité consultatif maghrébin.

**Le Comité consultatif maghrébin.** — Ce Comité fut créé en vue d'un objectif précis : coordonner des recherches linguistiques en vue d'arriver à un arabe fondamental et à un arabe littéraire unifiés pour les pays du Maghreb.

**La Conférence des ministres arabes de l'Education.** — Cette Conférence des ministres de l'Education de tous les pays arabes est organisée par la Ligue Arabe et dans le cadre de ses activités.

## **IV) Les fractures de l'Islam et de l'arabisme**

### **1) Panarabisme et Panislamisme**

Rien n'était plus contraire à la notion de communauté fondée sur la religion révélée par le Prophète Mohammed que la formation par des musulmans d'Etats nationaux souverains. Idéal de fraternité et d'universalisme, l'Islam est par essence "dénationalisant". Pourtant le nationalisme si florissant en Occident fut bien

---

<sup>30</sup> A titre anecdotique, un concours de récitation du Coran, en arabe bien entendu, a lieu chaque année à Kuala-Lumpur. Beaucoup d'Etats musulmans y participent.

accueilli en terre musulmane comme ciment de cohésion, d'identification et d'unité morale utilisable contre l'occupant étranger. L'Islam s'en est nourri au point qu'aujourd'hui l'existence dans l'espace islamique d'Etats nationaux paraît irréversible. Que des musulmans aient le sentiment d'appartenir à un groupe plus restreint que la vaste Communauté de l'"Umma" et relié à un territoire déterminé, voilà un fait capital de l'Islam contemporain. La volonté d'indépendance de peuples soumis aux injustices du colonialisme était commune à tout le tiers monde. Elle correspondait à l'évolution générale des idées et des esprits, comme tous les grands mouvements de l'Histoire. En revanche, la naissance et l'affirmation de sentiments nationaux dans un milieu par définition aussi communautaire que celui de l'Islam n'allaient pas de soi.

Dans les nombreuses langues parlées dans le monde islamique le vocabulaire même de la "nation-Etat" n'existait guère. Ainsi en arabe, fallut-il fabriquer les néologismes correspondants à partir de racines anciennes dont le signifié était autre pour exprimer les concepts de "patrie", "nation", "nationalité", etc. Comme nous l'avons déjà vu, la nation est une réunion d'hommes habitant un même territoire, ayant en commun l'origine, des intérêts et, en général, la langue. Il ne faut pas la confondre avec l'Etat qui est la patrie politiquement organisée. Mais le concept de nation ne recouvre pas complètement celui de patrie. Dans cette optique occidentale, la nation arabe relève de nos jours des vingt-deux Etats membres de la Ligue arabe<sup>32</sup>. En milieu islamique, comme chez tous les peuples colonisés, la seule présence étrangère par l'humiliation qu'elle provoquait, conduisait à l'éclosion d'un sentiment national, mais l'action administrative même du colonisateur facilitait son insertion dans un cadre géographique déterminé. Le colonisateur, en effet, a fait des pays qu'il administrait des entités territoriales enserrées dans des frontières fixes que le tiers monde, le jour de l'indépendance arrivé, s'est engagé à respecter pour éviter d'interminables conflits. Le colonisateur a non seulement établi des frontières, cartographié ses "possessions", inventorié leur patrimoine, construit des routes et des voies ferrées, mais il a personnalisé le territoire de ses colonies en leur donnant une identité, un nom tiré de racines locales ou fabriqué arbitrairement<sup>33</sup>. Un aspect de l'action coloniale qui a son importance compte tenu du flou qui entoure encore aujourd'hui dans les langues locales la géographie et la toponymie. Qu'il s'agisse de "colonies", de "territoires d'outre-mer" ou de "mandats", les puissances européennes ont forgé en Afrique et en Asie des entités territoriales assez personnalisées pour donner aux populations la conscience du cadre de leur existence quotidienne, un cadre où pouvait s'éveiller le sentiment de former une collectivité aux traits communs — religion, langue, habitat, modes de vie, etc. — et se manifester la volonté de vivre ensemble dans une "patrie" et d'en faire un Etat.

D'autant plus que le colonisateur n'a pas fait que de la géographie. Il a aussi enseigné dans ses établissements scolaires l'histoire des pays occidentaux, raconté l'éveil des nationalités aux XVIIIe et XIXe siècles, les succès de l'idéologie de la nation-Etat en Europe à l'époque contemporaine et énoncé les grands principes de la Révolution française. Le tiers monde islamique s'accommoda fort bien des théories occidentales à un moment où la présence étrangère rendait sensible aux musulmans leur déclin politique et culturel. En quelques lieux et chez certains esprit plus réceptifs aux concepts occidentaux, le nationalisme eut un aspect laïc et modernisant — Turquie kémaliste, Egypte nassérienne, Syrie et Irak baassistes, initiateurs du mythe de la "nation arabe". De même, avant 1914, chez les chrétiens du Proche-Orient si opposés au pouvoir turc. Mais plus généralement, le nationalisme s'intégra à l'Islam, contrairement à d'autres idéologies européennes qui lui sont si étrangères : le rationalisme, le

<sup>31</sup> "Nous allons réintroduire le français dès le début du cycle primaire, cette langue étant pour nous la clef de la science et de la technologie, le moyen direct et efficace pour y accéder et d'en faire une composante de notre personnalité tunisienne. Sans complexe, le tunisien que nous voulons ne peut être que bilingue, sans que cela, d'aucune façon, puisse altérer son identité arabo-musulmane".

<sup>32</sup> Arabie Saoudite, Algérie, Bahreïn, Comores, Djibouti, Egypte, Emirats Arabes Unis, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maroc, Mauritanie, Oman, Palestine, Qatar, Somalie, Soudan, Syrie, Tunisie, Yémen.

scientisme positiviste, le laïcisme, le socialisme marxiste athée. L'islam n'est-il pas par lui-même un merveilleux ciment d'identification donc de cohésion et d'unité<sup>34</sup> !

Après la seconde guerre mondiale, les pays musulmans s'intègrent dans la grande libération des peuples du tiers monde colonisé, ponctuée par l'action de partis politiques islamiques en Indonésie, Malaisie et Inde et de dirigeants au nationalisme plus ou moins laïc ou plus ou moins "islamique", Ali Jinnah en Inde, Mossadegh en Iran, Nasser en Egypte, Bourguiba en Tunisie, Ben Bella, Boumediene et autres "chefs historiques" de la révolution algérienne, de Kadhafi en Libye. Le nationalisme politico-musulman a orienté la décolonisation de l'Empire britannique des Indes vers la solution de la partition en 1947 et la création du Pakistan. Le nationalisme islamique se manifestera plus récemment en Iran d'une façon violente, avec la révolution islamique de 1979, en réaction contre l'occidentalisation trop hâtive du pays, de sa culture et de son économie sous le régime du Shah. Ou encore en Afghanistan : seul un lien religieux et patriotique a uni la vingtaine de groupes de résistants à l'invasion soviétique, fort divisés, en revanche, sur l'avenir politique de leur pays. "Aujourd'hui, l'existence d'Etats nationaux musulmans aux systèmes politiques et socio-économiques variés est une donnée fondamentale et irréversible des relations internationales"<sup>35</sup>.

Le morcellement de l'espace islamique en entités territoriales étatiques est un phénomène récent qui a fait des anciennes colonies européennes des pays indépendants, le plus souvent sous l'action d'élites intellectuelles occidentalisées avec parfois la lutte armée du peuple contre le colonisateur. Mais surtout l'imbrication bien plus étroite qu'en Occident de facteurs politiques et culturels dans le sentiment national en terre d'islam en fait quelque chose de spécifique, une réalité plus ouverte vers d'autres solidarités que la seule citoyenneté de tel ou tel Etat. A cet égard, les réformistes algériens des années 1930 ont formulé une doctrine de la double nationalité musulmane qui n'a pas perdu son intérêt : la nationalité "ethnique" s'exprimant par la religion et la culture, les traditions et coutumes sociales en d'autres termes l'islam, et la nationalité "politique" correspondant à une situation de fait imposée par les circonstances et évolutive. Depuis la décolonisation, la "nationalité politique" s'est avérée plus réelle que les réformistes ne le pensaient dans les années 1930.

Le discours "intégriste" ou "fondamentaliste" associé à un nationalisme islamique vigoureux la notion de "patrie musulmane" où perce une solidarité politique supranationale. On parle aujourd'hui d'"internationale intégriste". A l'inverse, les appels à l'union de la "patrie arabe", lancés ces dernières décades par le parti Baas Syrien, le président Nasser et son disciple le colonel Kadhafi, n'ont abouti qu'à des échecs. L'idéologie de la "nation arabe" fondée sur des bases culturelles mais extraislamiques —ethnie, langue, socialisme, laïcisme — ne s'est pas révélée assez mobilisatrice pour surmonter les antagonismes nationaux au sein du monde arabo-musulman décolonisé. Cette idéologie s'est en particulier développé dans la "Ligue Arabe", organisation régionale créée le 22 mars 1945 par les sept états arabes alors indépendants<sup>36</sup>. Elle compte aujourd'hui 22 membres, regroupant 280 millions d'habitants sur une superficie de 14 millions de km<sup>2</sup> avec un cas particulier, l'OLP, qui a été admise comme membre à part entière de la Ligue en 1976 et comme "Etat de Palestine" depuis 1989. Née de l'aspiration des pays arabes à l'unité et à l'indépendance, la Ligue est composée d'états contigus géographiquement, parlant la même langue, partageant la même culture et dont les populations partagent majoritairement la même foi. C'est avant tout

<sup>33</sup> Par exemple : Algérie, Tunisie, Mauritanie, Sénégal, Haute Volta, Niger, Nigeria, Jordanie, Somalie, Malaisie, Indonésie, etc.

<sup>34</sup> Le cheikh Ben Badis, écrivit en 1925 : "c'est dans la sauvegarde de nos traditions que réside la sauvegarde de notre individualité nationale. La religion est à la fois le fondement et la garantie de la nation qui n'est rien d'autre que la communauté des croyants". Et le chef de l'école des réformistes religieux algériens résumait son programme politique dans la formule : "L'Algérie c'est ma patrie, l'islam ma religion, l'arabe ma langue". Slogan repris plus tard par le FLN prolétarien durant les luttes pour l'indépendance.

<sup>35</sup> "Tiers-monde islamique, tiers du monde ?", Georges de Bouteiller.

<sup>36</sup> Egypte, Irak, Liban, Arabie Saoudite, Syrie, Jordanie, Yémen.

un instrument de concertation et de recherche d'un consensus vis-à-vis des grands problèmes auxquels ces pays sont confrontés. L'organisation de la Ligue des Etats Arabes repose sur quatre organes principaux : le Sommet des Chefs d'Etat, le Conseil des Ministres, les Comités Permanents et le Secrétariat Général. De plus, divers organismes ont été créés en application de traités qui complètent le Pacte de 1945 et plusieurs agences spécialisées travaillent en étroite collaboration avec elle. La siège de la Ligue Arabe, déplacé à Tunis en 1979 suite à la suspension de la participation de l'Egypte après les accords de Camp David, est retourné au Caire en 1989. De fait, l'arabisme est de nature moderniste, progressiste et laïcisant. Il a subi la double influence du nationalisme français et du nationalisme allemand, mais l'idée allemande de *Volkstum* y est dominante : un peuple plutôt arabe caractérisé par une langue et une histoire communes, plutôt que des contours territoriaux bien définis. Le panarabisme<sup>37</sup> s'oppose à la pensée traditionnelle de l'islam et prône une sécularisation du politique et la construction d'Etats modelés à l'europpéenne qui évolueront ensuite vers la création d'un super-Etat arabe.

Inversement, la combinaison du politique et du culturel dans la mentalité musulmane — l'"islam politique" de la presse occidentale — peut être un mélange détonant. On l'a vu en 1979 en Iran avec la "révolution islamique" ou plus récemment en Afghanistan. A un conflit classique autour de revendications frontalières se superpose l'opposition du nationalisme religieux exacerbé du régime des ayatollahs au nationalisme plus laïc des dirigeants baassistes irakiens. Explosive ou non, l'association d'éléments politiques et culturels dans le sentiment national peut en faire une force réelle en cas de péril de la patrie sans pour autant que disparaisse le sens d'une solidarité plus large fondée sur cette unité dans la foi dont on a dit qu'elle avait été préservée dans la plus grande partie de l'espace islamique contemporain. "Le citoyen musulman témoigne d'un double loyalisme — non contradictoire pour lui — à l'égard de l'Etat national et de la Communauté musulmane : une nationalité et quelque chose qui la dépasse, une supranationalité dont l'équivalent n'existe plus, ou pas encore, en Occident où aucune idéologie commune de la force de l'islam n'a remplacé la chrétienté médiévale, sauf chez quelques rares esprits européens convaincus"<sup>38</sup>.

## 2) L'islam et les islams

Il est difficile de traiter un sujet sur l'Islam sans mentionner ses grandes lignes de partage. Il faut cependant remarquer que ces divisions sont très anciennes et qu'elles n'ont pas de rapport direct avec la langue arabe. Ces divisions sont un frein au panislamisme lui-même et sortent donc du sujet de l'étude. Elles sont cependant mentionnées pour mieux comprendre les fractures de l'Islam.

Historiquement, les Sunnites sont les héritiers des musulmans qui se rallient à Mo'awiya (le concurrent d'Ali, il se proclame Calife et fonde la dynastie des Omeyyades). Ils reconnaissent la succession des quatre premiers califes et affirment que la direction de la communauté suppose :

- l'appartenance à la lignée du prophète ;
- l'expertise dans les questions religieuses ;
- la capacité politique.

Quant aux Chi'ites, ils considèrent, à la suite des partisans d'Ali, que seuls les descendants d'Ali et Fatima (fille du prophète), les imams ou "Guides de la *Umma*" ont capacité à conduire la communauté. Dans les situations d'attente de type messianique, comme lors de certaines tentatives de prise de pouvoir, le titre d'Imam est parfois doublé par celui de *Mahdi*, "Celui qui suit la Voie Droite". Les qualités de l'imam ne sont pas clairement précisées.

<sup>37</sup> Panarabisme : doctrine politique qui tend à l'union de tous les pays de langue et de civilisation arabes.

<sup>38</sup> "Tiers-monde islamique, tiers du monde ?", Georges de Bouteiller.

Le chiisme comme le sunnisme connaissent leurs propres subdivisions internes, parfois plus vives que leurs oppositions. Il serait réducteur de résumer les unes et les autres à des questions de dogmes. Le sunnisme se divise en quatre écoles et il faut citer une école pour le chiisme. A ces écoles s'ajoutent un certain nombre de courants plus ou moins sectaires.

**L'école hanafite.** — Elle est issue de l'enseignement d'Abu Hanîfa al Nu'man ibn Thâbit (mort en 767). Elle insiste sur le jugement personnel et la recherche au cas pas cas de la meilleure solution possible au regard de l'équité et des convenances du moment. Aujourd'hui, cette école prédomine dans un bon nombre de pays non arabes (Inde, Chine, Turquie, Balkans, Afghanistan, Pakistan).

**L'école malikite.** — Elle s'appuie sur l'enseignement de l'Imam Mâlik ibn Anâs (mort à Médine en 795). Elle tend vers une recherche du consensus des savants et accorde une grande importance à la coutume et à l'utilité publique. Comme exemple classique de son application on cite le cas d'une armée ennemie qui détient des otages musulmans. Le bien général conseille de les sacrifier pour sauver la communauté. Aujourd'hui, celle école a ses adeptes en Afrique du Nord, en Afrique Noire et dans le Golfe.

**L'école shafite.** — Elle s'appuie sur la doctrine de l'imam Muhammad ibn Idrîss al-Shâfi'î (767-820). Elle systématise l'emploi des sources du droit, elle écarte l'opinion personnelle et privilégie la force du consensus des docteurs quelle que soit l'époque. Aujourd'hui cette école est répandue dans l'Arabie du Sud, le Bahreïn, l'archipel malais, l'est africain, le Daghestan et quelques régions de l'Asie centrale ; elle a toujours une position privilégiée en Egypte, en Jordanie, au Liban.

**L'école hanbalite.** — Elle est issue de l'enseignement d'Ahmad ibn Hanbal (855-945). Elle s'insurge contre toute forme d'innovation ou de rationalisation, prône le retour aux sources traditionnelles et se montre hostile au principe même de la théologie spéculative et du soufisme ésotérique. Cette école est surtout présente dans la péninsule arabe.

**L'école imamite (ou jafarite).** — Cette école chi'ite naît de la doctrine de Ja'far al-Sâdiq (mort en 765). L'école jafarite est considérée comme la cinquième école. Cette école chiite reconnaît comme les précédentes les sources légales (Coran et Sunna) et insiste sur l'autorité de l'interprétation des imams. Elle limite l'usage des consensus et des précédents au profit de l'autorité incontestable des Imams. L'école imamite est implantée en Iran, en Irak, au Liban, en Afghanistan et dans quelques républiques de l'ex-URSS.

### **3) Le panarabisme face au panturquisme**

On compte aujourd'hui quelque cent dix millions de locuteurs "turcophones", dont soixante-cinq millions vivent en Turquie, véritable centre de gravité — paradoxal puisqu'aux confins du système — de l'ensemble, en raison de son histoire : impériale durant six siècles puis de République indépendante ; en raison aussi de sa masse démographique et de son niveau de développement technologique. La Turquie se caractérise aussi par une maîtrise de son destin historique et culturel qui ne fut celle d'aucune autre formation turcophone.

Le nationalisme arabe est né dans l'Asie ottomane au début du siècle en réaction contre l'idéologie du mouvement "Jeune turc" au pouvoir à Istanbul depuis 1908. Il a eu ses théoriciens. Le Syrien El Kawakibi (1849-1903) publia le premier manifeste du nationalisme arabe. Et paradoxalement, ce nationalisme s'opposait à la fois au panturquisme et au panislamisme. Il reposait sur des réflexions souvent menées dès le XIXe siècle par des chrétiens libanais.

### a) Le retour du panturquisme

L'implosion de l'URSS et l'émergence d'un espace turcophone qui s'étend de l'Adriatique au Xinjiang a suscité pour les uns de l'espoir et pour les autres des craintes plus ou moins justifiées. La disparition de l'Union soviétique conjuguée avec le réveil du phénomène religieux en Turquie a relancé les débats autour des concepts de panislamisme et de panturquisme. Ce dernier est apparu et s'est développé avec la chute de l'Empire ottoman et du régime impérial russe. Le régime panislamique, que tente de mettre en place Abdul Hamid II (1876-1909) pour sauver l'empire ottoman de la décadence, n'a pas pris racine en raison de la mort du Sultan, du déclenchement de la Première Guerre Mondiale, de l'éclatement de l'empire ottoman et de la multiplication des Etats-Nations et des nationalismes au sein du monde musulman. Le panturquisme est un concept que la Turquie kémaliste a toujours rejeté et combattu — même si elle s'est beaucoup appuyé sur le nationalisme pour la formation du jeune Etat-Nation turc — au nom du fameux principe kémaliste : "Paix dans le pays, paix dans le monde". En 1923, Kémal Atatürk jette les bases d'une république sur le modèle européen et renonce au panturquisme.

Dès la dissolution de l'URSS, la Turquie a immédiatement reconnu l'indépendance des républiques turcophones. Elle a apporté son concours à l'insertion rapide de ces républiques aux organisations internationales et régionales. Elle a aussi apporté une aide multiforme non négligeable pour l'ouverture des représentations des républiques turcophones dans différents pays dans le monde. Le 24 janvier 1992, elle a instauré la TIKA (Agence Turque de Coopération Internationale) rattachée au Ministère des Affaires étrangères afin de réguler et de coordonner l'ensemble des actions politiques, économiques, culturels avec les républiques turcophones. La Turquie a signé avec celles-ci plusieurs centaines de protocoles et d'accords à la fois bilatéraux et multilatéraux dont les premiers étaient relatifs au domaine culturel afin de ménager la Russie inquiet du rapprochement des Etats turcophones. L'unification et la latinisation des alphabets turcs ont été une des premières préoccupations des autorités turques. Ce processus s'est accompagné également de la diffusion des émissions des chaînes turques via TURK-SAT sur un espace géographique allant de l'Europe occidentale jusqu'au Turkestan. Avec la création du TURKSOY (Administration Commune des Cultures et des Arts Turcs) en juin 1993, l'objectif de la Turquie est de réaliser en priorité à moyen terme l'unification culturelle et surtout linguistique par des coopérations multiformes entre les républiques et communautés turcophones de l'ex-URSS et la Turquie. L'institution du TURKSOY équivaut à celle du Haut Conseil de la Francophonie institué le 12 mars 1984 en France.

### b) La langue turque contre la langue arabe

C'est à partir des débuts du XIXe siècle que se dessine le destin du turc contemporain comme langue nationale, de culture, de communication et de création d'une littérature nationale d'audience internationale. A toutes les époques de l'Empire, le statut de la langue turque dans le système Ottoman est celui d'une langue communautaire parmi d'autres, un idiome marqué par les stigmates du statut de paysan et de nomade. Toutefois, c'est aussi "la langue du marché" ; toutes les communautés, langues et ethnies confondues y emploient le turc. L'écart est grand entre ce statut peu enviable de paysan fruste, et la place qui échoit à cette culture paysanne et à sa langue dans la politique linguistique de la nouvelle Turquie kémaliste. La langue nationale qu'il convient d'instaurer sera appelée à se débarrasser avant tout des oripeaux de l'"ottomanité". Cette "révolution linguistique" devient affaire d'Etat et d'actes législatifs. Tous les ponts doivent ainsi être coupés avec un passé Ottoman et islamique "pour hisser la nation au niveau des nations civilisées", selon l'expression d'Atatürk.

Près d'un siècle après, cette "révolution linguistique" est encore à l'ordre du jour. Le développement

extraordinaire des nouvelles technologies de la communication, l'implosion du régime soviétique avec l'arrivée sur la scène internationale des "Républiques turcophones", une politique extérieure turque de présence et de leadership culturel par voie satellitaire (télévision mais aussi transmission de données), ont quelque peu modifié la donne. Les thèses de Mustafa Kemal consacrent une rupture par rapport à l'islam et par rapport à l'ottomanité, deux lieux d'échec à ses yeux. Il s'agit de donner au turc des parlars paysans et populaires ses lettres de noblesse, ce turc paysan étant le garant de l'ancrage sur le terroir. Devenu langue nationale, le turc sera aussi situé dans le champ des découvertes de la turcologie, renouant ainsi avec le passé asiatique préottoman, non musulman. Pour consommer cette rupture, on prend des mesures législatives autoritaires. Le 1er novembre 1928, le nouvel alphabet latin est adopté et une mobilisation pour l'alphabétisation est décrétée. En 1930, les résultats sont acquis. A cette date, toutes les publications nouvelles utilisaient l'alphabet latin nouveau.

Pièce maîtresse des réformes kémalistes, résultant d'une même inspiration étatiste, populiste et nationaliste, le changement linguistique apparaît ainsi au début moins comme la traduction d'un changement social qu'un des leviers essentiels qui tentent de l'induire. La problématique adoptée est celle de la modernisation : les causes du retard sont imputées soit à une dégénérescence de la langue, selon le modèle de la dégénérescence du corps social, soit attribuées aux comportements de certains agents sociaux. Pour les kémalistes, le bouleversement linguistique fait partie d'un ensemble structuré de changements sociaux. La démarche est proche des idées de Ziya Gökalp, un des pères du turquisme : dissocier la culture (turque) de la civilisation (islamique). Pour cela il convient de retrouver les racines de la langue turque en l'ayant préalablement purifiée des traits qui ne ressortissent pas à la culture turque.

#### **4) L'arabité face à l'iranité**

L'Iran se trouve à la charnière de plusieurs ensembles ethno-politiques. Cet Etat a toujours gardé une forte identité entre les mondes arabe, turc, indien et russo-européen, entre l'Empire ottoman, celui du tsar et celui des Indes britanniques. L'Iran est le seul Etat du Moyen-Orient à disposer à la fois d'un vaste territoire et d'une population nombreuse et largement alphabétisée (62 %) qui bénéficie d'importantes ressources pétrolières, et enfin qui ait une identité politique et administrative ancienne et stable, ce qui fait de lui une puissance incontournable dans cette partie du monde. En dépit de l'islamisation, de l'adoption de l'alphabet arabe pour transcrire le persan moderne et d'innombrables apports mutuels entre les mondes arabe et iranien, c'est avec le monde turcophone que l'Iran est le plus imbriqué. Durant toute l'histoire de l'Iran, les nomades et guerriers turcs s'opposèrent aux paysans et citadins persans. Du XIe siècle à la République islamique, presque tous les chahs de Perse étaient turcophones, mais ils défendirent jalousement l'Etat iranien contre l'Empire des Ottomans. Le "monde iranien" ne se limite donc pas à celui de persanophones, même si le persan, avec sa littérature prestigieuse, a été une langue de culture incontestée d'Istanbul à l'Inde. L'Azerbaïdjan et bien des régions d'Asie centrale sont en fait peuplées d'Iraniens parlant des langues d'origine turque. Ce vaste «monde iranien» comprend des populations parlant des langues iraniennes (Persans, Tadjiks, Afghans, Kurdes, Baloutchis, Lors et Pashtu) et des populations turcophones (Azéris) et arabes, mais il ne s'agit pas d'une construction politique. En fait, il n'existe pas de "paniranisme" politique.

#### **5) Les difficultés de l'arabisation**

Dans la multiplicité des problèmes causés par la substitution d'un arabe commun aux différentes langues comme langue officielle, un certain nombre de difficultés concrètes peuvent être cernées. Certaines concernent la langue elle-même, d'autres sont relatives aux structures mises en place par ou suite à la colonisation.

### a) Les difficultés d'ordre linguistique

**L'écriture.** — La langue arabe est une langue consonantique, c'est-à-dire que seules les consonnes apparaissent dans l'écriture. Celui qui veut lire le texte, à plus forte raison l'énoncer à haute voix, doit donc restituer au vu du texte les voyelles sous-entendues et le lecteur doit opter instantanément entre plusieurs lectures possibles, selon l'analyse, qu'il doit faire de la fonction grammaticale de ce mot dans la phrase (trois voyelles possibles entre les différentes consonnes). La conjugaison des verbes comporte des repères consonantiques tout aussi imprécis. Dans une phrase arabe écrite, chaque mot pose ces problèmes, qui ne peuvent être résolus que si le lecteur connaît à l'avance le sens de son texte. C'est de là que vient la difficulté de lire l'arabe : essentiellement de la non-écriture des voyelles, qui demeure une pratique universelle jusqu'à ce jour. On comprend aisément qu'une alphabétisation rapide ne puisse permettre un accès aisé à la lecture et à la compréhension d'un texte. Cette incertitude vocalique qui nuit à la précision de la langue en tant qu'outil linguistique fait apparaître la langue arabe moins opérationnelle que d'autres langues avec lesquelles elle pourrait être mise en balance.

**L'imprimerie.** — Un autre obstacle à l'utilisation généralisée de la langue arabe vient des modalités d'impression. Les lettres arabes présentent généralement trois formes d'écriture, selon qu'elles sont situées au début, au milieu ou à la fin d'un mot : d'où la nécessité de multiplier les signes typographiques. D'autre part, une compréhension aisée des textes, pour un public peu cultivé, nécessiterait l'impression des voyelles, qui s'inscrivent par un signe particulier placé au-dessus ou au-dessous de chaque consonne; l'arabe comporte trois voyelles, *a, i, ou*. La triple écriture de chaque consonne ferait passer le système typographique arabe des 110 signes utilisés pour les langues européennes à 180, 320 et parfois 600 caractères, dans les divers systèmes actuellement existants. L'impression des voyelles augmenterait encore ce chiffre. Ce problème semble être résolu par l'invention du professeur Ahmed Lakhdar-Ghazal, qui fut directeur de l'Institut d'Etudes et de Recherches pour l'Arabisation de Rabat : un système qu'il a mis au point permet d'écrire consonnes et voyelles dans le cadre d'un système total de 107 signes. Ainsi cette méthode, qui a été reconnue à Rabat et adoptée par la conférence des Etats arabes pour la technologie et le développement (CASTARAB), doit permettre d'éditer des textes vocalisés et d'utiliser la technologie internationale de l'impression. Enfin cette réduction des signes rend la langue arabe capable de s'intégrer aux normes des systèmes internationaux d'informatique.

**Le vocabulaire.** — A partir du XIXe siècle en Orient les utilisateurs de la langue arabe se sont vu dans la nécessité d'introduire dans cette langue un grand nombre de mots nouveaux, de termes techniques. Chaque mot arabe résulte de la composition de deux éléments : une racine, généralement trilitère, qui apporte un sens et un schème (*wazn*) qui modèle cette racine, en lui ajoutant le sens final. La permutation des 28 consonnes de l'alphabet arabe fait qu'il y a en arabe 3 276 racines vivantes. La fabrication de mots nouveaux doit donc jouer sur la racine et sur le schème. Dans certains cas, une racine ancienne peut être chargée d'un sens nouveau, et être modelée dans ce nouveau sens par les divers schèmes<sup>39</sup>. Dans d'autres cas, on adopte un terme étranger, qui est l'équivalent d'une nouvelle racine<sup>40</sup>. Quand cela est possible, ces termes sont parfois arabisés par extraction d'une racine trilitère ou quadrilitère à laquelle sont appliqués les schèmes classiques. Ces emprunts comportent généralement l'adaptation phonétique nécessitée par le fait que certaines consonnes (g, p, y) n'existent pas en arabe et que le système vocalique comprend seulement trois voyelles.

De nombreux mots étrangers ont été introduits dans l'arabe, particulièrement par le second procédé.

<sup>39</sup> Un exemple célèbre est la racine *dharra* qui désigne de très petites fourmis et est utilisée en ce sens dans le Coran (4,39; 34,3...) comme symbole d'un poids infime. Le mot est repris dans le langage moderne pour désigner l'atome, et, en dérivé, l'énergie atomique.

Cependant, en l'absence d'une Académie arabe unique, ces innovations se sont faites en ordre dispersé, sans consensus, de sorte qu'il existe souvent plusieurs nouveaux termes arabes pour désigner le même objet ou la même réalité. Ce problème de l'unification des termes a été posé à plusieurs reprises, dans le cadre de la Ligue arabe, ou dans celui de l'UNESCO (Congrès de Fès en 1958). Mais aucune solution définitive n'est intervenue à ce jour, et les habitudes prises rendent cette unification chaque jour plus difficile. La création des mots techniques nécessite une double compétence : en langue arabe, et dans la matière concernée. Il arrive que les spécialistes d'un domaine choisissent des termes arabes qui ne sont pas les mieux appropriés, ou au contraire que des linguistes élaborent des lexiques entiers d'une discipline sans être suffisamment versés dans les domaines concernés. A ce jour de nombreux lexiques sectoriels ont été produits, mais ne sont admis que dans des aires limitées. Leur qualité est inégale. Le Bureau de Coordination de l'Arabisation, à Rabat, a consacré l'essentiel de ses activités à la confection de tels lexiques. L'Institut d'Etudes et de Recherches pour l'Arabisation travaille aussi à cette question, sur la base de recherches sémantiques approfondies.

**L'aire linguistique de référence.** — Le passage à une arabisation totale supposerait la référence à une aire linguistique arabe. Concrètement, cela impliquerait que, dans tous les domaines du savoir et de la technique, les pays musulmans puissent trouver dans cette aire les hommes et les matériaux nécessaires. Ceci inclut les cadres nécessaires au développement, ingénieurs et professeurs, la littérature scientifique et technique, un courant d'échanges susceptible de remplacer celui qui se pratique dans la langue du pays concernée. La forte dépendance du monde arabe par rapport aux langues étrangères dans le domaine du développement faisait que ce monde ne pouvait offrir une aire de substitution à l'aire occidentale. C'est ce que constatait le ministre algérien de l'Enseignement supérieur A. Rahal lorsque, recevant des diplômés algériens de langue arabe venus se plaindre de ne pas trouver de débouchés professionnels, il leur disait : "Ce n'est pas la faute de l'Algérie si le secteur économique ne fonctionne pas en arabe. L'Algérie ne peut porter à elle seule le poids de l'arabisation, et la responsabilité de ce retard". Il faut d'ailleurs constater au contraire que c'est l'intérêt apporté par les pays du Maghreb à l'arabisation qui a contribué à relancer celle-ci dans les pays du Machrek<sup>41</sup>. D'autres pays se sont mis à achever leur propre arabisation. Enfin des pays comme l'Arabie saoudite, totalement arabisés, demeurent vigilants par rapport au risque d'implantation chez eux d'une langue étrangère qui prendrait la place de la langue arabe. Les difficultés existent et sont déjà nombreuses au sein du monde arabe. En dehors, elles semblent presque insurmontables.

## b) Les difficultés dues aux structures en place

L'ensemble des structures administratives ont été élaborées dans une langue donnée durant la colonisation et ont été léguées dans cette situation. Leur fonctionnement s'est donc poursuivi après l'indépendance. Deux secteurs peuvent être naturellement privilégiés par le pouvoir dans la perspective de l'arabisation : l'enseignement et l'administration. Ces deux secteurs constituent l'objet principal des politiques d'arabisation. Mais, quel que soit le pays, la mise en œuvre de l'arabisation se heurte à des difficultés objectives.

La première concerne l'enseignement. Il ne serait pas forcément facile de trouver des instituteurs et des professeurs capables d'enseigner un arabe commun dans tout l'espace musulman du fait même de la diversité et du nombre de dialectes arabes en usage. Il faudrait également se procurer des ouvrages et de manuels scolaires alors même qu'il faudrait d'abord unifier la langue et disposer d'un vocabulaire commun. Enfin, il faudrait se mettre d'accord sur le contenu. La question n'était pas aussi simple. S'il n'y a guère de problème que technique à traduire

---

<sup>40</sup> Par exemple : *tilifiziân* (télévision), *bitriïl* (pétrole), *film* (film), *sinima* (cinéma).

un manuel de mathématiques, il n'en est plus de même s'il s'agit d'un manuel d'histoire ou de philosophie. Le problème touche au sens de l'arabisation : faut-il traduire ou convertir? Traduire la philosophie moderne ou enseigner une philosophie islamique? Traduire une histoire universelle, ou inculquer une histoire nationale? Le choix des textes de lecture, l'élaboration des programmes de littérature posait les mêmes problèmes de choix entre un enseignement résolument laïc et moderniste ou un enseignement plus centré sur la culture arabo-islamique et ses traditions. L'étude des politiques d'arabisation révèle que ces questions ont toujours été débattues et le sont encore jusqu'à ce jour, opposant des symboles tels que Descartes ou Ben Badis et Marx ou Ibn Khaldoun ?

La seconde difficulté objective concerne l'administration. Le passage d'une administration fonctionnant dans une langue donnée à sa gestion en langue arabe met en jeu plusieurs facteurs qui conditionnent sa mise en œuvre plus ou moins rapide. Le premier facteur est le domaine concerné par cette administration. Si les rapports avec l'étranger sont denses, l'arabisation est difficile ; pour le commerce extérieur, l'industrie, l'arabisation représente une complication inutile. Par contre, des secteurs comme la justice, l'intérieur, qui ne concernent que les populations locales, posent moins de problèmes. Un autre facteur est la plus ou moins grande proximité du public. Des administrations ayant peu de rapports avec le public seront peu poussées à arabiser. Par contre la densité de ces rapports pourrait être plus motivante, soit en raison d'une demande de la population, soit pour l'effet publicitaire que les autorités pourraient en espérer. Mais l'incitation ne résout pas les problèmes : ainsi l'arabisation de l'Etat civil, souvent présentée comme allant de soi, implique plusieurs problèmes ardues : écrire en arabe des noms propres qui ne correspondent pas toujours aux schèmes arabes, transcrire en arabe des noms qui ne diffèrent entre eux que par des distinctions vocaliques (non pertinentes en arabe), reprendre les registres d'Etat civil, les actes de propriété foncière, etc. Le facteur décisif est cependant le degré de connaissance de la langue arabe par les agents et les administrés. Rappelons qu'il ne s'agit en aucun cas de la langue maternelle : la question se joue ici uniquement entre l'arabe littéraire et une langue maternelle. Pour arabiser l'administration, il faudra d'abord arabiser les fonctionnaires, soit en leur faisant apprendre l'arabe, soit en les remplaçant. Les politiques d'arabisation au Maghreb montre que des mesures ont été prises, avec des succès divers. De ce fait l'arabisation de l'administration représenterait pour la majorité des fonctionnaires et des administrés une complication inutile. En fait, tant pour les uns que pour les autres, l'usage de la langue du pays semblera tellement aller de soi pour les choses relevant de l'administration que l'utilisation de l'arabe en ce domaine mettra en jeu les représentations spontanées.

## **6) L'Etat : finalité première des groupes ethniques**

Tout d'abord, il faut constater que l'on assiste à la multiplication du nombre des Etats<sup>42</sup>. Ce phénomène porte le nom de "prolifération étatique". Les causes de cette prolifération sont essentiellement d'origine identitaire qui, dans un contexte plus démocratique, trouvent un aboutissement à des revendications d'indépendance. Et ce sentiment identitaire trouve souvent sa meilleure expression dans une langue qui devient un symbole particulièrement puissant. Le monde musulman dans toute sa diversité se trouverait incontestablement face à ce type de sentiments si un Etat souhaitait lui imposer une langue, fut-elle la langue du prophète !

Quand bien même le monde musulman adopterait une langue commune (qui ne pourrait être que l'arabe) dans un ensemble politique unifié (soit de type Etat unitaire, soit de type Etat fédéral), serait-il possible d'y voir l'expression de la "victoire" du panarabisme et du panislamisme ? Tout d'abord, il faut remarquer qu'il faudrait

<sup>41</sup> C'est ainsi que l'Irak a créé un centre important consacré à cette question.

<sup>42</sup> L'éclatement des grands Empires au lendemain de la première guerre mondiale puis la décolonisation après la seconde ont provoqué cette multiplication. La chute du Mur de Berlin et l'effondrement du bloc soviétique ont amplifié le phénomène.

énormément de conditions préalables pour arriver à ce stade. Il faudrait que 56 chefs d'Etats se mettent d'accord sur un projet commun et un exécutif commun. Quand on voit les difficultés que connaît l'Union Européenne à 15, on préfère ne pas penser à ce qu'elles seraient à 56, même si la religion pourrait permettre d'en transcender un grand nombre. Il existerait un autre problème important à résoudre : le choix d'une capitale. C'est un problème géopolitique plus important qu'il n'y paraît. Et déjà aujourd'hui, il n'y a pas capitale commune entre la Ligue Arabe et l'OCI. La première est au Caire en Egypte, la seconde à Djedda en Arabie Saoudite. Cela montre que l'équivalence entre panarabisme et panislamisme, sans commencer à s'intéresser à la langue, est loin d'être acquise. L'hypothèse reste bien théorique.

Finalement tous les Etats de l'OCI trouvent leur compte dans la situation actuelle. La preuve : même Jérusalem et la question palestinienne laissent la communauté musulmane divisée. Certains Etats souhaitent bénéficier des largesses de l'Arabie Saoudite. La religion est au service de l'Etat et non l'inverse. Quand on regarde le pourcentage de musulmans dans certains Etats<sup>43</sup>, on reste perplexe.

Seul un Etat centralisé a le pouvoir d'imposer une langue. Dans le contexte précédent, même si les Etats musulmans reconnaissent l'arabe comme langue religieuse, ils ne sont pas prêts à passer à l'arabe comme langue officielle et nationale. En effet, partout à l'œuvre dans le monde, les politiques linguistiques sont soumises à des contraintes d'environnement. Louis-Jean Calvet<sup>44</sup> définit quatre facteurs optimaux pour qu'une politique linguistique puisse réussir. Pour qu'une langue puisse être par exemple promue langue nationale, il est préférable :

- Qu'elle soit parlée par une très large majorité de la population ;
- Qu'elle soit acceptable comme symbole de l'unité nationale, sans léser personne ;
- Qu'elle soit équipée, prête à remplir les fonctions auxquelles on la destine. Dans le cas contraire, Cet équipement doit impérativement passer avant la promotion de la langue ;
- Que la politique linguistique soit expliquée à la population et acceptée par elle.

En ce qui concerne la langue arabe, le premier facteur est très largement partagé par le monde arabe ; il sera donc possible de parvenir à une unification de la langue, ce qui justifie les structures d'arabisation. Par contre, à part quelques pays, c'est loin d'être le cas dans le reste du monde musulman. Le deuxième facteur pourrait être celui le plus communément partagé du fait même de la religion et de son rapport avec la langue arabe. Cependant il léserait gravement les non-musulmans. Le troisième serait le plus délicat à l'intérieur de l'Islam car on retrouve dans ce cas la controverse classique des "anciens", ne voulant à aucun prix une évolution par rapport à la langue du temps du prophète, et des "modernes", pour qui la langue doit évoluer pour s'adapter aux réalités de la modernité. Le dernier facteur est évident, surtout maintenant où le droit à la langue est inscrit dans la Déclaration des Droits de l'Homme de l'ONU. Au regard de ces quatre facteurs, il semble aujourd'hui impossible de croire que l'arabe pourra s'imposer au sein du monde musulman. Le seul facteur susceptible d'imposer cette langue est lié à l'islam et à son expansion ; les plus intransigeants des musulmans empêcheront la langue d'évoluer vers une modernité nécessaire aux pays en développement. Pour illustrer l'impossibilité d'implanter l'arabe aujourd'hui, voici le cas de l'Indonésie et de la Malaisie et de la création d'une langue nationale.

L'Indonésie compte une population de 210 millions d'habitants qui se répartissent en différents groupes ethnolinguistiques avec environ deux cents langues différentes. En 1928, alors que le pays était une colonie hollandaise, le Parti nationaliste indonésien, qui militait pour l'indépendance, proclame que le malais sera la langue nationale de l'Indonésie. Cette décision n'avait, à l'époque aucune efficacité, elle constituait une politique

<sup>43</sup> Cameroun : 22%, Bénin : 15, 2%, Togo : 15%, Mozambique : 13%, Ouganda : 6,6%, Gabon : 0,8% !!! (Source Enclopædia Universalis 1993).

linguistique sans planification possible, et sa fonction était surtout symbolique : l'affirmation de l'existence d'une langue nationale impliquait l'existence d'une nation. La langue choisie pour cette fonction était une langue véhiculaire<sup>45</sup>, surtout utilisée dans les ports et sur les marchés. Lorsque l'Indonésie obtient son indépendance, elle décide d'appliquer cette politique et d'adopter le malais comme langue nationale. Nous sommes donc typiquement dans le cadre d'une intervention *in vitro* sur les langues, qui se propose de gérer sur le mode du monolinguisme un pays extrêmement plurilingue. Mais cette intervention va rendre nécessaire une action sur la langue : il faudra équiper le malais (rebaptisé *bahasa indonesia*, "langue indonésienne"), lui fixer une orthographe et lui forger un vocabulaire lui permettant de remplir ses nouvelles fonctions<sup>46</sup>. Le malais, longtemps écrit à l'aide d'un alphabet adapté de l'arabe, s'était vu donner en 1901 une orthographe latine. Parallèlement, les britanniques instituaient en 1904 en Malaisie l'orthographe Wilkinson, légèrement différente. L'Indonésie indépendante se donne en 1947 un nouveau système, l'orthographe Soewandi (du nom du ministre de l'Éducation de l'époque), que l'on va plusieurs fois modifier et finalement adopter à la fois en Indonésie, en Malaisie et à Singapour. Cet exemple est caractéristique sur au moins deux points. Tout d'abord, l'Indonésie est le pays comptant le plus de musulmans au monde (environ 190 millions). Ensuite, la création de la langue nationale s'est faite à partir d'une langue initialement écrite avec un alphabet d'origine arabe. Il aurait été facile lors de l'indépendance de réintroduire cet alphabet naturel et historique. Ce choix n'a pas été fait et aujourd'hui cela paraît impossible. La langue arabe ne sera donc vraisemblablement jamais la langue indonésienne, ni celle du sud-est asiatique non plus.

## Conclusion

Au terme de cette étude, quelles conclusions pouvons-nous tirer ? Reprenons le slogan initial : "L'Islam notre religion, l'arabe notre langue, la "Maison de l'Islam" notre patrie".

Nous avons vu que l'Islam est multiforme. Loin d'être un monde unitaire, il existe de nombreux courants. Les chevaliers croisés se sont appuyés sur les divisions du monde musulman pour se maintenir deux siècles en Palestine.

L'arabe n'est pas et ne sera pas la langue de nombreux pays musulmans, même si elle restera sans contestation possible la langue de l'Islam. Les musulmans non arabes n'adopteront pas la langue arabe comme langue maternelle de manière naturelle. Et les chrétiens arabes, quoique très minoritaires dans le monde arabe, n'admettront pas que l'arabisation se fasse sous couvert de religion. Ils veilleront à ce qu'elle reste laïque.

La recherche de l'unité du monde arabe et celle de l'unité du monde musulman se poursuivront sans doute. Les structures sont en place et continueront leur travail. Elles prendront au mieux la forme d'ensembles confédéraux dans la mesure où chaque Etat pourra y conserver des spécificités propres. Mais ces ensembles ne se recouvriront vraisemblablement pas. Ils évolueront de manière parallèle. Ils se rencontreront par certains aspects dont la langue arabe. Mais cela ne restera qu'un aspect minoritaire et pas suffisamment puissant. Un chrétien libanais se sent parfaitement arabe, mais pas du tout musulman. Un Indonésien musulman appartient pleinement à la communauté musulmane mais ne se sent pas du tout arabe. Et le rapport de force est sans appel. Il y a cinq fois plus de musulmans non arabes que de musulmans arabes. De plus, les pays membres de la Ligue des Etats Arabes ne sont plus majoritaires à l'Organisation de la Conférence Islamique depuis 1984 (22 sur 56). La langue arabe ne peut pas

<sup>44</sup> "Les politiques linguistiques", Louis-Jean CALVET.

<sup>45</sup> En fait le malais était une langue minoritaire. La langue la plus parlée dans l'archipel était le javanais, mais le choix du malais avait l'avantage d'éviter les polémiques et les conflits qu'aurait entraîné la promotion du javanais.

<sup>46</sup> Ainsi, 328 000 mots nouveaux ont été ajoutés à son lexique traditionnel entre 1952 et 1965.

## ISLAM ET LANGUE ARABE

servir de ciment entre ces deux mondes. La politique d'arabisation continuera au sein des pays arabes et pour quelques autres mais n'aura pas le poids suffisant pour imposer l'arabe comme langue nationale et officielle partout dans le monde musulman.

Très clairement, il n'y aura pas équivalence entre panislamisme et panarabisme par l'intermédiaire de la langue arabe !

## BIBLIOGRAPHIE

- de BOUTEILLER Georges, *Tiers-monde islamique, tiers du monde ?*, Ed. Economica, Paris ; 1987.
- GRANGUILLAUME Gilbert, *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Ed. Maisonneuve & Larose, Paris ; 1983.
- LAPIERRE Jean-William, *Le pouvoir politique et les langues*, Ed. Fayard, Fondation Diderot, Paris ; 1986.
- CHAUPRADE Aymeric, *Introduction à l'analyse géopolitique*, Ed Ellipses., Paris ; 1999.
- LACOSTE Yves, *Questions de géopolitique : L'islam, la mer, l'Afrique*, Ed. Le Livre de Poche, Paris ; 1988.
- LACOSTE Yves, *Dictionnaire de géopolitique*, Ed. Flammarion, Paris ; 1995.
- ABOU Sélim, *L'identité culturelle : relations interethniques et problèmes d'acculturation*, Ed. Anthropos, Paris ; 1981.
- BENCHEIKH Jamel Eddine et MIQUEL André, *D'Arabie et d'Islam*, Ed. O. Jacob, Paris ; 1992.
- CALVET Louis-Jean, *Les politiques linguistiques*, Ed. PUF, collection Que Sais-Je ?, Paris ; 1996.

### Ouvrages collectifs :

- Etats de langue*, sous la direction de GRUENAIIS Max-Peter, Ed. PUF, Paris ; 1988.
- BJÖRKUND U., « Ethnicité et État providence », *Revue internationale des sciences sociales*, 1987, n°111, pp. 21-33.
- Langues : une guerre à mort*, *Panoramiques* n°48, Paris ; 2000.
- GOKALP Altan, "Le turc nouveau est arrivé", *Panoramiques*, 2000, n°48.
- WEBER Edgard, "La conquête arabe", *Panoramiques*, 2000, n°48.

**Table des matières**

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>I) LA LANGUE : INSTRUMENT ET ENJEU DE POUVOIR .....</b>	<b>3</b>
1) L'ÉTAT, LA NATION, LA LANGUE .....	3
2) ÉTAT UNITAIRE ET UNITÉ DE LANGUE ; ÉTAT FÉDÉRAL ET PLURALITÉ DE LANGUE.....	4
3) USAGE DES LANGUES, RAPPORTS DE POUVOIR, CONFLIT LINGUISTIQUE.....	4
4) LA LANGUE : UNE AFFAIRE D'ÉTAT .....	5
5) POLITIQUES LINGUISTIQUES ET INSTRUMENTS DE PLANIFICATION LINGUISTIQUE .....	5
a) <i>L'équipement des langues</i> .....	5
b) <i>L'environnement linguistique</i> .....	7
c) <i>Les lois linguistiques</i> .....	8
<b>II) LA TROISIÈME EXPANSION DE L'ISLAM.....</b>	<b>10</b>
1) LES DEUX PREMIÈRES EXPANSIONS .....	10
a) <i>L'expansion initiale ou le temps des conquêtes</i> .....	10
b) <i>Le temps des Empires et la deuxième expansion</i> .....	11
2) AFRIQUE - ASIE : L'ISLAM EN MARCHÉ.....	13
3) LES PRINCIPALES ORGANISATIONS ISLAMIQUES.....	14
a) <i>L'Organisation de la Conférence Islamique</i> .....	15
b) <i>La Ligue Islamique Mondiale</i> .....	17
<b>III) LANGUE ARABE ET ARABISATION .....</b>	<b>19</b>
1) LES ORIGINES DE LA LANGUE ARABE .....	19
a) <i>Avant la naissance de l'Islam</i> .....	19
b) <i>Après l'avènement de l'Islam</i> .....	20
2) L'ARABE MODERNE : ARABISATION ET RE-ARABISATION .....	21
a) <i>L'arabe moderne</i> .....	21
b) <i>La langue de l'arabisation</i> .....	22
c) <i>Ré-arabisation du monde arabe</i> .....	22
d) <i>Arabisation de l'islam contemporain</i> .....	23
3) LES INSTITUTIONS DE L'ARABISATION .....	25
<b>IV) LES FRACTURES DE L'ISLAM ET DE L'ARABISME .....</b>	<b>25</b>
1) PANARABISME ET PANISLAMISME .....	25
2) L'ISLAM ET LES ISLAMISME .....	28
3) LE PANARABISME FACE AU PANTURQUISME .....	29
a) <i>Le retour du panturquisme</i> .....	30
b) <i>La langue turque contre la langue arabe</i> .....	30
4) L'ARABISME FACE À L'IRANISME .....	31
5) LES DIFFICULTÉS DE L'ARABISATION .....	31
a) <i>Les difficultés d'ordre linguistique</i> .....	32
b) <i>Les difficultés dues aux structures en place</i> .....	33
6) L'ÉTAT : FINALITÉ PREMIÈRE DES GROUPES ETHNIQUES .....	34
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>36</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>38</b>